

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1040

18 mai 2010

### SOMMAIRE

<b>Aerium Septem Participations S.à r.l. ....</b>	<b>49912</b>	<b>Dengold Overseas Holding S.A. ....</b>	<b>49910</b>
<b>A la Bouquinerie du Centre .....</b>	<b>49909</b>	<b>Docksite .....</b>	<b>49876</b>
<b>Anacot International S.A. ....</b>	<b>49885</b>	<b>Dresdner Structured Products S.A. ....</b>	<b>49876</b>
<b>Angelus Investments S.à r.l. ....</b>	<b>49911</b>	<b>Dropal S.A. ....</b>	<b>49910</b>
<b>Anin S.A. ....</b>	<b>49885</b>	<b>D-Space .....</b>	<b>49876</b>
<b>Aquisitio Luxembourg S.A. ....</b>	<b>49884</b>	<b>Ednarts Investments S.à r.l. ....</b>	<b>49875</b>
<b>Arceau .....</b>	<b>49885</b>	<b>Entreprise Schiltz GmbH .....</b>	<b>49875</b>
<b>Atlantide Funds S.A. ....</b>	<b>49885</b>	<b>Ernster-Muller s.à r.l. ....</b>	<b>49875</b>
<b>Backes Electricité S.à r.l. ....</b>	<b>49883</b>	<b>Fierro Investors Luxembourg S.A. ....</b>	<b>49874</b>
<b>Bacton Agency Services Luxembourg S.A.</b>		<b>Fine Island S.A. ....</b>	<b>49874</b>
<b>.....</b>	<b>49884</b>	<b>Fintrade S.à r.l. ....</b>	<b>49874</b>
<b>Bormioli Rocco International S.A. ....</b>	<b>49876</b>	<b>Fintrade S.à r.l. ....</b>	<b>49874</b>
<b>Bridgepoint Invest S.A. ....</b>	<b>49884</b>	<b>Grand Rock Funds S.A. ....</b>	<b>49885</b>
<b>Britafin S.A. ....</b>	<b>49910</b>	<b>ISMT Enterprises .....</b>	<b>49877</b>
<b>Brothling S.à r.l. ....</b>	<b>49884</b>	<b>La Parqueterie S.à r.l. ....</b>	<b>49911</b>
<b>Bunge Europe S.A. ....</b>	<b>49919</b>	<b>Lemblux S.A. ....</b>	<b>49919</b>
<b>CAL Courtage S.A. ....</b>	<b>49884</b>	<b>Lireto Invest S.A. ....</b>	<b>49911</b>
<b>Chevrotine S.A., SPF .....</b>	<b>49883</b>	<b>Nouvel Abattoir d'Esch-sur-Alzette .....</b>	<b>49912</b>
<b>Cody Internet Ventures S.A. ....</b>	<b>49883</b>	<b>Plancher Surélevé Luxembourgeois S.à r.l.</b>	
<b>cominvest Asset Management S.A. ....</b>	<b>49920</b>	<b>.....</b>	<b>49880</b>
<b>Compagnie Financière S.A. ....</b>	<b>49883</b>	<b>Sculptor Springs of Eden S.à r.l. ....</b>	<b>49875</b>
<b>Comptoir Immobilier Luxembourgeois ..</b>	<b>49874</b>	<b>Starship Investments S.A. ....</b>	<b>49911</b>
<b>Comptoir Immobilier Luxembourgeois ..</b>	<b>49877</b>	<b>Trading and Shipping S.A. ....</b>	<b>49918</b>
<b>Comptoir Immobilier Luxembourgeois ..</b>	<b>49880</b>	<b>Trading and Shipping S.A. ....</b>	<b>49919</b>
<b>Comptoir Immobilier Luxembourgeois ..</b>	<b>49883</b>	<b>Trading and Shipping S.A. ....</b>	<b>49919</b>
<b>Datanet S.A. ....</b>	<b>49875</b>	<b>Vetedy Luxembourg S.A. ....</b>	<b>49912</b>
<b>Datanet S.A. ....</b>	<b>49876</b>	<b>Vetedy s.à r.l. ....</b>	<b>49910</b>
<b>Dengold Overseas Holding S.A. ....</b>	<b>49909</b>		

**Fierro Investors Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R.C.S. Luxembourg B 78.383.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010050671/10.

(100052516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

---

**Fintrade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 114.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

*Domiciliaire*

Référence de publication: 2010050672/11.

(100053052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

---

**Fintrade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 114.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

*Domiciliaire*

Référence de publication: 2010050673/11.

(100053053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

---

**Fine Island S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 104.179.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2010050678/10.

(100053048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

---

**Comptoir Immobilier Luxembourgeois, Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 13.542.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2010.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

*Signatures*

Référence de publication: 2010050688/12.

(100052483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

---

**Entreprise Schiltz GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9391 Reisdorf, 20, route de Larochette.

R.C.S. Luxembourg B 92.251.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010050679/10.

(100052785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

---

**Ernster-Muller s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9353 Bettendorf, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 99.397.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010050681/10.

(100052786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

---

**Ednarts Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010050682/10.

(100052430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

---

**Datanet S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 54.501.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010050683/10.

(100052904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

---

**Sculptor Springs of Eden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 133.554.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2010.

Sculptor Springs of Eden S.à r.l.

J. Mudde

Gérant

Référence de publication: 2010050723/14.

(100052468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

---

**Docksite, Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 145.425.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2010050684/11.

(100053020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

---

**Datanet S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 54.501.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010050685/10.

(100052903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

---

**Dresdner Structured Products S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 139.741.

Les comptes annuels du 06 juin 2008 au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010050686/11.

(100052429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

---

**D-Space, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 108.465.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010050687/9.

(100052596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

---

**Bormioli Rocco International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 15.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
*Banque domiciliataire*  
Signatures

Référence de publication: 2010050697/13.

(100052449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

---

**Comptoir Immobilier Luxembourgeois, Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 13.542.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2010.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signatures

Référence de publication: 2010050689/12.

(100052483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

---

**ISMT Enterprises, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 129.097.

In the year two thousand ten, on the thirtieth day of March.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company "ISMT Enterprises" a société anonyme incorporated under Luxembourg law having its registered office in L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy,

incorporated by a deed of the undersigned notary on May 25<sup>th</sup>, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1633 of August 2<sup>nd</sup>, 2007,

registered at the companies and trade register of Luxembourg under section B number 129.097.

The meeting was opened at 5.30 p.m. and was presided by Ms Marie-Louise WEYDERT, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Ms Diana HOFFMANN, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Paul WEILER, employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that: I) The agenda of the meeting is the following:

1.- Increase of the Company's issued share capital by an amount of one million five hundred thousand euro (EUR 1,500,000.-), so as to raise it from its present amount of six million five hundred ninety eight thousand five hundred and seventy euro (EUR 6,598,570.-), to eight million ninety eight thousand five hundred and seventy euro (EUR 8,098,570.-) by the creation and issue of one hundred fifty thousand (150,000) new ordinary shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) per share.

2.- Acceptance of the subscription and payment of the one hundred fifty thousand (150,000) new ordinary shares.

3.- Subsequent amendment of article 5 of the Articles of Incorporation.

4.- Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

III) The attendance list shows that the whole capital of the Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions, which were all adopted by unanimous vote.

*First resolution*

The meeting decides to increase the Company's issued share capital by an amount of one million five hundred thousand euro (EUR 1,500,000.-), so as to raise it from its present amount of six million five hundred ninety eight thousand five hundred and seventy euro (EUR 6,598,570.-), to eight million ninety eight thousand five hundred and seventy euro (EUR 8,098,570.-) by the creation and issue of one hundred fifty thousand (150,000) new ordinary shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) per share.

### Second resolution

The preferential subscription right of the existing shares having been waived, the meeting accepts the subscription and the payment in cash of the one hundred fifty thousand (150,000) new ordinary shares as follows:

Thereupon have appeared

ISMT Limited, a limited company incorporated in India, registered at the Trade Register of Pune under the number L27109PN1999LC016417, with registered office at Lunkad TOWERS, Viman Nagar, Off Pune Nagar, Pune-411014 Maharashtra, India, here represented by Mr Paul WEILER, prenamed, by virtue of a proxy attached to the attendance list.

ISMT Limited, prenamed, declared to subscribe one hundred fifty thousand (150,000) new ordinary shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-), in cash in an amount of one million five hundred thousand euro (EUR 1,500,000.-), (the "Subscriber").

The amount of one million five hundred thousand euro (EUR 1,500,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the general meeting accepted the said subscription and payment and to allot the one hundred fifty thousand (150,000) new shares to the Subscriber according to its subscription as detailed hereabove.

### Third resolution

In consequence of the foregoing resolutions the meeting has amended article 5 of the articles of incorporation, which shall be worded as follows:

" **Art. 5.** The Company has an issued capital of eight million ninety eight thousand five hundred and seventy euro (EUR 8,098,570.-) represented by eight hundred nine thousand eight hundred fifty seven (809,857) ordinary shares of a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 6.00 p.m..

### Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 2300.- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le trente mars.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ISMT Enterprises" une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 25 mai 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1633 du 2 août 2007

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 129.097

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 17.30 heures sous la présidence de Madame Marie-Louise WEY-DERT, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente nomme comme secrétaire Madame Diana HOFFMANN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social de la société pour un montant d'un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR) pour l'augmenter de son montant actuel de six million cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent soixante-dix euros (6.598.570,- EUR) à un montant de huit millions quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent soixante-dix euros (8.098.570,- EUR) par création de cent cinquante mille (150.000) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

2.- Acceptation de la souscription et du paiement pour les cent cinquante mille (150.000) nouvelles actions ordinaires.

3.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4.- Divers

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR) pour l'augmenter de son montant actuel de six million cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent soixante-dix euros (6.598.570,- EUR) à un montant de huit millions quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent soixante-dix euros (8.098.570,- EUR) par création de cent cinquante mille (150.000) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

#### *Deuxième résolution*

Vu la renonciation des actions existantes au droit de souscription préférentiel l'assemblée accepte la souscription et le paiement en espèces pour les cent cinquante mille (150.000) nouvelles actions ordinaires comme suit:

ISM Limited, une société à responsabilité limitée, régie par le droit indien, immatriculée au Registre de Commerce de Pune sous le numéro L27109PN1999LC016417, ayant son siège social Lunkad TOWERS, Viman Nagar, Off Pune Nagar, Pune-411014 Maharashtra, Inde, ici représentée par Monsieur Paul WEILER, prénommé, en vertu d'une procuration annexée à la liste de présence.

ISM Limited, prénommée, a déclaré souscrire cent cinquante mille (150.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) et libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant d'un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR)

(le "Souscripteur").

Le montant d'un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR) est dès à présent à la disposition de la Société, la preuve en ayant été donnée au notaire soussigné.

Ensuite, l'assemblée générale a accepté ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les cent cinquante mille (150.000) nouvelles actions au Souscripteur conformément à sa souscription tel que détaillée ci-dessus.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes l'assemblée générale a modifié l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** La société a un capital de huit millions quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent soixante-dix euros (8.098.570,- EUR), représenté par huit cent neuf mille huit cent cinquante-sept (809.857) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 18.00 heures.

#### *Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 2300,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-L.WEYDERT, D. HOFFMANN, P. WEILER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2010. Relation: LAC/2010/14915. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre pour des besoins administratifs.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010051042/150.

(100052765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.



**Comptoir Immobilier Luxembourgeois, Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 13.542.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2010.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signatures

Référence de publication: 2010050690/12.

(100052481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

**Plancher Surélevé Luxembourgeois S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7232 Bereldange, 41/a, rue des Jardins.  
R.C.S. Luxembourg B 152.434.

## STATUTS

L'an deux mille dix, le trente mars.

Pardevant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

## ONT COMPARU:

1) Monsieur Vincent Stawowski, gérant de sociétés, né le 27 avril 1968 à Jarny, France, demeurant à L-7232 Bereldange, 41/a, rue des Jardins,

ici représenté par Monsieur Jean Fell, employé privé, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2) Monsieur Patrick Levieux, gérant de sociétés, né le 7 août 1958 à Bourg La Reine, France, demeurant à F-67470, Niederroedern, 32, rue Bellac, France,

ici représenté par Monsieur Jean Fell, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les prédites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de Plancher Surélevé Luxembourgeois S.à r.l..

**Art. 3.** La société a pour objet la fourniture, la pose de tout type de planchers surélevés et d'autres revêtements de sol en matière synthétique ou naturelle.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

La Société a en outre pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

**Art. 4.** Le siège social est établi à L-7232 Bereldange, 41/a, rue des Jardins.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.



**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 13.** Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 15.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 21.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

#### *Souscription et Paiement*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- Monsieur Vincent Stawowski, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales; . . . . .	250
2.- Monsieur Patrick Levieux, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales; . . . . .	250
Total: cinq cents parts sociales; . . . . .	500

Les souscripteurs déclarent et reconnaissent que toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2010.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de cet acte, s'élève à environ neuf cent cinquante euros.

#### *Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la société les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

- Monsieur Vincent Stawowski, gérant de sociétés, né le 27 avril 1968 à Jarny, France, demeurant à L-7232 Bereldange, 41/a, rue des Jardins, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.

- Monsieur Patrick Levieux, gérant de sociétés, né le 7 août 1958 à Bourg La Reine, France, demeurant à F-67470, Niederroedern, 32, rue Bellac, France, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.

La Société est engagée par la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique.

Les gérants pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

#### *Deuxième résolution*

Le siège social est établi à L-7232 Bereldange, 41/a, rue des Jardins.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: FELL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 9 avril 2010. Relation GRE/2010/1192. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 15 avril 2010.

Référence de publication: 2010051112/150.

(100052851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

---

**Comptoir Immobilier Luxembourgeois, Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 13.542.

---

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2010.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signatures

Référence de publication: 2010050691/12.

(100052480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

---

**Compagnie Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.843.

---

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010050692/10.

(100052748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

---

**Cody Internet Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 76.542.

---

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010050693/12.

(100052500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

---

**Chevrotine S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 58.381.

---

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010050694/10.

(100052747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

---

**Backes Electricité S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 37.247.

---

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010050698/10.

(100052584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

---

**CAL Courtage S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 67.175.

Le rapport annuel au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
CAL Courtage  
Signature

Référence de publication: 2010050695/12.

(100052660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

**Bridgepoint Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 91.569.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010050696/9.

(100052777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

**Brothling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 119.834.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010050699/10.

(100052894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

**Bacton Agency Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Bacton Agency Services Luxembourg S.A.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010050700/11.

(100053065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

**Aquisitio Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 45.295.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*  
Signatures

Référence de publication: 2010050703/12.

(100052479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

**Atlantide Funds S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1617 Luxembourg, 66, rue de Gasperich.  
R.C.S. Luxembourg B 96.404.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 16 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010050701/10.

(100052783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

---

**Arceau, Société Anonyme.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 99.130.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2010050702/9.

(100053047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

---

**Anin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 61.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2010050704/9.

(100053073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

---

**Anacot International S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 146.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2010050705/9.

(100053072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

---

**Grand Rock Funds S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 152.416.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth of March.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

A COMPARU:

The private limited liability company "4Keys Capital Management S.à R.L.", established and having its registered office in L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 151916,

duly represented by its board of managers currently in office:

- Mr. Daniel KRANZ, managing director, residing in D-54290 Trier, KutzbachstraBe 19 (Germany), and
- Mr. Dominik GIES, branch manager, residing in D-60599 Frankfurt am Main, Hühnerweg 16 (Germany),

here represented by Ms. Monique GOERES, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a public limited company ("société anonyme") qualifying as an investment company with variable share capital ("société d'investissement à capital variable") which it forms as sole shareholder:

### **Title I. Name - Registered office - Duration - Purpose**

**Art. 1. Name.** There exists among the subscriber and all those who may become owners of shares hereafter issued, a public limited company ("société anonyme") qualifying as an investment company with variable share capital ("société d'investissement à capital variable") under the name of "Grand Rock Funds S.A." (hereinafter the "Company").

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad (but in no event in the United States of America, its territories or possessions) by a decision of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period of time.

**Art. 4. Purpose.** The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities and other financial assets permitted by law, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the law of 13 February 2007 on specialised investment funds (the "2007 Law").

### **Title II. Share capital - Shares - Net asset value**

**Art. 5. Share capital - Classes of shares.** The capital of the Company shall be represented by fully paid up shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 12 hereof.

The minimum capital shall be as provided by law, i.e. one million two hundred and fifty thousand euro (EUR 1,250,000). Such minimum capital must be reached within a period of twelve months after the date on which the Company has been authorised as a collective investment undertaking under Luxembourg law.

The initial issued share capital of the Company was thirty one thousand euro (EUR 31,000) divided into thirty-one (31) shares.

The shares to be issued pursuant to Article 7 hereof may, as the board of directors shall determine, be of different classes. The classes may differ in terms of their specific subscription and/or redemption fee structures, terms relating to costs and expenses borne by the classes of shares, specific exchange rate hedging policies, specific distribution policies, currencies into which shares are denominated and/or specific management or advisory fees, incentive fees or other specific features applicable to each class.

For the avoidance of doubt, the Company shall in any event issue Class X Shares. Class X Shares shall be issued to 4Keys Capital Management S.à R.L. or its individual shareholders or any well informed investors, according to the Article 2 of the law of 13<sup>th</sup> February, 2007 relating to specialized investment funds, designated by the board of the Company.

The proceeds of the issue of each class of shares shall be invested in transferable securities of any kind and other financial assets permitted by law pursuant to the investment policy determined by the board of directors for the Sub-Fund issuing the relevant class or classes of shares, subject to the investment restrictions provided by law or determined by the board of directors.

The board of directors shall establish a portfolio of assets constituting a sub-fund (a "Sub-Fund") within the meaning of Article 71 of the 2007 Law in respect of which a class of shares or for two or more classes of shares shall be issued. The Company constitutes one single legal entity. However, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Sub-Fund. In addition, each Sub-Fund shall only be responsible for the liabilities which are attributable to such Sub-Fund.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each class of shares shall, if not expressed in euro, be converted into euro and the capital shall be the total of the net assets of all the classes of shares.

#### **Art. 6. Form of Shares.**

(1) Shares shall be issued in registered form only.

All issued registered shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of registered shares of each class held by him.



The inscription of the shareholder's name in the register of shareholders evidences his right of ownership to such registered shares. The Company shall decide whether a certificate for such inscription shall be delivered to the shareholder or whether the shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

The share certificates, if any, shall be signed by two directors. Such signatures shall be either manual, or printed, or in facsimile. The certificates will remain valid even if the list of authorized signatures of the Company is modified. However, one of such signatures may be made by a person duly authorized thereto by the board of directors; in the latter case, it shall be manual. The Company may issue temporary share certificates in such form as the board of directors may determine.

(2) Transfer of registered shares shall be effected (i) if share certificates have been issued, upon delivering the certificate or certificates representing such shares to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company and (ii) if no share certificates have been issued, by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Any transfer of registered shares shall be entered into the register of shareholders; such inscription shall be signed by one or more directors or officers of the Company or by one or more other persons duly authorized thereto by the board of directors.

(3) Shareholders entitled to receive registered shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

(4) If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including but not restricted to a bond issued by an insurance company, as the Company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in replacement of which the new one has been issued shall become void.

Mutilated share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new certificates.

The Company may, at its election, charge to the shareholder the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration thereof or in connection with the annulment of the original share certificate.

(5) The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

(6) The Company may decide to issue fractional shares. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant class of shares on a pro rata basis.

**Art. 7. Issue of Shares.** The board of directors is authorized without limitation to issue an unlimited number of fully paid up shares at any time without reserving the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

The board of directors may impose restrictions on the frequency at which shares shall be issued in any class or Sub-Fund; the board of directors may, in particular, decide that shares of any Sub-Fund shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in the sales documents for the shares.

Whenever the Company offers shares for subscription, the price per share at which such shares are offered shall be the net asset value (the "NAV") per share of the relevant class as determined in compliance with Article 12 hereof as of such Valuation Day (defined in Article 12 hereof) as is determined in accordance with such policy as the board of directors may from time to time determine or such NAV applicable to a subscription as disclosed in the Issue Document or such initial issue price as determined by the board of directors. Such price may be increased by a percentage estimate of costs and expenses to be incurred by the Company when investing the proceeds of the issue, notional interest payments and by applicable sales commissions, as approved from time to time by the board of directors. The price so determined shall be payable within a maximum period as provided for in the sales documents for the shares and which shall not exceed ten business days after the relevant Valuation Day.

The board of directors may delegate to any director, manager, officer or other duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new shares to be issued and to deliver them.

If subscribed shares are not paid for, the Company may cancel their issue whilst retaining the right to claim its issue fees and commissions.

The Company may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of securities, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of



the Company (réviseur d'entreprises agréé) and provided that such securities comply with the investment policy and restrictions of the relevant Sub-Fund as described in the sales documents for the shares. Any costs incurred in connection with a contribution in kind of securities shall be borne by the relevant shareholders.

**Art. 8. Redemption of Shares.** Any redemption will be proceeded by the board of directors within the limits provided for by law, these Articles and the Issue Document.

Any shareholder may request the redemption of all or part of his shares by the Company, under the terms and procedures set forth by the board of directors.

The redemption price per share shall be paid within a maximum period as provided for in the sales documents for the shares, as is determined in accordance with such policy as the board of directors may from time to time determine, provided that the share certificates, if any, and the transfer documents have been received by the Company, subject to the provision of Article 13 hereof.

The redemption price shall be equal to the NAV per share of the relevant class within the relevant Sub-Fund, as determined in accordance with the provisions of Article 12 hereof, less such charges and commissions (if any) at the rate provided by the sales documents for the shares. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the board of directors shall determine.

The Company shall have the right, if the board of directors so determine, and with the express consent of the relevant shareholder, to satisfy payment of the redemption price to any shareholder in specie by allocating to the shareholder investments from the portfolio of assets in such class or classes of shares up to the value (as calculated in the manner described in Article 12) as at the Valuation Day on which the redemption price is calculated of the value of the shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other shareholders of the class or classes of shares and the valuation used shall be confirmed by a special report of the auditor of the Company. The expenses in connection with the establishment of any auditor's report for this purpose shall be borne by the redeeming shareholder. Any costs of such transfers shall be borne by the shareholders benefiting from the redemption in kind, and the shareholder additionally will bear any cost and market risk associated with converting in kind redemption proceeds to cash.

In the event that for any reason the value of the net assets in any Sub-Fund has decreased to an amount determined by the board of directors to be the minimum level for such Sub-Fund to be operated in an economically efficient manner, or in case of a significant change of the economic or political situation or in order to proceed to an economic rationalization, the board of directors may decide to redeem all the shares of the relevant class or classes at the net asset value per share (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. The Company shall serve a notice in writing to the registered shareholders of the relevant class or classes of shares at least thirty days prior to the Valuation Day at which the redemption shall take effect. In addition, if the net assets of any Sub-Fund do not reach or fall below a level at which the board of directors considers management possible, the board of directors may decide the merger of one Sub-Fund with one or several other Sub-Funds of the Company in the manner described in Article 25 hereto.

All redeemed shares shall be cancelled.

**Art. 9. Rebalancing Conversion of Shares.** Rebalancings of a Shareholder's investment among Sub-Funds will be effected, upon request of such Shareholder, through conversions of shares of a class of shares issued with respect to one Sub-Fund into shares of a class of shares issued in respect of another Sub-Fund and pertaining to the same class group of shares ("Rebalancing Conversions"). Rebalancing Conversions may be effected on any sub-fund issue date based on the NAVs of the relevant sub-funds as of the immediately preceding Valuation Day in the discretion of the board of directors (a "Rebalancing Conversion Date"); provided that the board of directors will always regard the principle of equal treatment of Shareholders while effecting a Rebalancing Conversion.

Rebalancing Conversions will be computed either (i) on the basis of the relevant NAV per share of the relevant classes of shares, calculated as of the Valuation Day immediately preceding the relevant Rebalancing Conversion Date or (ii) in the case of an initial subscription for shares of a class of shares being effected through a Rebalancing Conversion, on the basis of the relevant NAV per share of the relevant class of shares issued with respect to a Sub-Fund, on the one hand, and the initial issue price of the relevant class of shares issued with respect to the other Sub-Fund, on the other hand, calculated as of the relevant Rebalancing Conversion Date.

**Art. 10. Restrictions on Ownership of Shares.** The Company as a whole or any of its Sub-Funds may at any time have more than 100 investors.

Natural persons may invest in the Company as long as the requirements stated in the law are respected.

The Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become subject to laws other than those of the Grand Duchy of Luxembourg (including but without limitation tax laws).

Specifically, but without limitation, the Company may restrict the ownership of shares in the Company by any U.S. person, as defined in this Article, and for such purposes the Company may:

A.- decline to issue any shares and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such shares by a U.S. person; and

B.- at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares on the register of shareholders, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests in a U.S. person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such shares by a U.S. person; and

C.- decline to accept the vote of any U.S. person at any meeting of shareholders of the Company; and

D.- where it appears to the Company that any U.S. person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares, direct such shareholder to sell his shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) days of the notice. If such shareholder fails to comply with the direction, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such shareholder all shares held by such shareholder in the following manner:

(1) The Company shall serve a second notice (the "purchase notice") upon the shareholder holding such shares or appearing in the register of shareholders as the owner of the shares to be purchased, specifying the shares to be purchased as aforesaid, the manner in which the purchase price will be calculated and the name of the purchaser.

Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate or certificates representing the shares specified in the purchase notice.

Immediately after the close of business on the date specified in the purchase notice, such shareholder shall cease to be the owner of the shares specified in such notice and his name shall be removed from the register of shareholders.

(2) The price at which each such share is to be purchased (the "purchase price") shall be an amount based on the net asset value per share of the relevant class as at the Valuation Day specified by the board of directors for the redemption of shares in the Company next preceding the date of the purchase notice or next succeeding the surrender of the share certificate or certificates representing the shares specified in such notice, whichever is lower, all as determined in accordance with Article 8 and 12 hereof, less any service charge provided therein.

(3) Payment of the purchase price will be made available to the former owner of such shares normally in the currency fixed by the board of directors for the payment of the redemption price of the shares of the relevant class and will be deposited for payment to such owner by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) upon final determination of the purchase price following surrender of the share certificate or certificates specified in such notice and unmatured dividend coupons attached thereto. Upon service of the purchase notice as aforesaid such former owner shall have no further interest in such shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the purchase price (without interest) from such bank following effective surrender of the share certificate or certificates as aforesaid if not otherwise disclosed in the Issue Document. Any funds receivable by a shareholder under this paragraph, but not collected within a period of five years from the date specified in the purchase notice, may not thereafter be claimed and shall revert to the Sub-Fund relating to the relevant class or classes of shares. The board of directors shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorize such action on behalf of the Company.

(4) The exercise by the Company of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any purchase notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

Whenever used in these Articles, the term "U.S. person" means a citizen or resident of, or a company or partnership organized under the laws of or existing in any state, commonwealth, territory or possession of the United States of America, or an estate or trust other than an estate or trust the income of which from sources outside the United States of America is not includible in gross income for purpose of computing United States income tax payable by it, or any firm, company or other entity, regardless of citizenship, domicile, situs or residence if under the income tax laws of the United States of America from time to time in effect, the ownership thereof would be attributed to one or more U.S. persons or any such other person or persons defined as a "U.S. person" under Regulation S promulgated under the United States Securities Act of 1933 or in the United States Internal Revenue Code of 1986, as amended from time to time.

"U.S. person" as used herein does neither include any subscriber to shares of the Company issued in connection with the incorporation of the Company while such subscriber holds such shares nor any securities dealer who acquires shares with a view to their distribution in connection with an issue of shares by the Company.

#### **Art. 11. Commitments and Defaulting Shareholders.**

##### **(1) Commitments**

Pursuant to the applicable Subscription Agreement for any class or classes of shares, each prospective Shareholder that wishes to invest in the Company and subscribe for ordinary shares will irrevocably make a Total Commitment to be used to issuance of shares of a particular class group. The board of directors may, in its sole discretion, waive minimum investment amounts in any particular case. The prospective Shareholder's Total Commitment will, pursuant to the ap-

plicable Subscription Agreement for any class of shares, be allocated to each Sub-Fund in which such prospective Shareholder wishes to invest in.

In addition, pursuant to the applicable Subscription Agreement for any class of shares, each prospective Shareholder wishing to invest in certain Sub-Funds may irrevocably make a Sub-Fund Commitment to such Sub-Funds, as further described for each such Sub-Fund in the Appendices to the Issue Document.

The initial subscription date for shares of the Company issued with respect to one or more Sub-Funds, on which date Commitments to subscribe for ordinary shares first accepted from investors (the "Initial Subscription Date") will occur at the time the board of directors, in its discretion, accepts initial Commitments. The board of directors reserves the right to accept additional Commitments any time following the Initial Subscription Date (any such date, including the Initial Subscription Date, a "Subscription Date"). The board of directors may also permit existing Shareholders to increase their Commitments on any Subscription Date.

Pursuant to the Subscription Agreement for the relevant class of shares, the board of directors will from time to time require investors to fulfill their Total Commitment by funding capital for the issuance of shares within the time specified in such investor's Subscription Agreement.

In addition, pursuant to the subscription agreement for the relevant class of shares, investors making Sub-Fund Commitments to the relevant Sub-Funds (as described in Appendix I of the Issue Document) will be required by the board of directors to fulfill their Sub-Fund Commitments by acquiring all or some of the remaining shares representing its undrawn Sub-Fund Commitments to such Sub-Funds from time to time (in the discretion of the board of directors, either by funding capital for the issuance of shares or by effecting Rebalancing Conversions in relation thereto, within the time specified in such investor's subscription agreement).

As further described in Appendix I to the Issue Document for the relevant Sub-Funds, an investor that makes a Sub-Fund Commitment or that increases its Sub-Fund Commitment to such Sub-Funds after any such Sub-Fund's initial issue date (an "Initial Sub-Fund Issue Date") may, in addition to any required contribution amount, be required to pay a notional interest charge (a "Notional Interest Charge") on or about the date of the initial issuance of shares in respect of such new or additional Sub-Fund Commitments.

## (2) Defaulting Shareholder

In case an investor defaults on its obligation to acquire shares issued with respect to a Sub-Fund (including any requirement to pay a Notional Interest Charge, if any, in relation thereto) or in case a Shareholder otherwise causes the Company or the relevant Sub-Fund to be in breach of its obligations to an Underlying Fund by failing to make a required payment when due, the relevant issue price or other payment will be subject to interest (the "Default Interest") as further described in the Issue Document.

If within thirty (30) days following a formal notice served by the Company, the relevant defaulting Shareholder (the "Defaulting Shareholder") has not paid the full issue price or other payment due (including the Default Interest due), or if the Shareholder's default results in an Underlying Fund event of default being called with respect to the relevant Sub-Fund, all ordinary shares of the applicable Sub-Fund registered in such Defaulting Shareholder's name will automatically become default shares ("Default Shares"). The Company may bring a legal action against the Defaulting Shareholder in order to compel the Defaulting Shareholder to pay his portion of the Sub-Fund Commitment called or other required payment.

In addition, the Company may, in the discretion of the board of directors and without prejudice to other available remedies, apply any one or more of the following sanctions: (i) cancel all or a portion of such Defaulting Shareholder's undrawn Sub-Fund Commitment to the Sub-Fund, (ii) cause the Defaulting Shareholder to transfer all or portion of its shares in the Sub-Fund to such other persons, at a price equal to 75% of the net asset value of the Default Shares, and/or (iii) compulsorily redeem the Default Shares at a redemption amount equal to the 75% of the NAV of the Default Shares, reduced by the amount of any default payments made or borne by the Sub-Fund as a result of such default by the Underlying Fund, and the payment of any redemption amount may be reduced and/or deferred until such time and may be subject to such adjustments which the board of directors, in its sole discretion, may reasonably determine to keep the Sub-Fund fully harmless from any sanctions imposed on the Sub-Fund (directly or indirectly) as a result of the default by such Defaulting Shareholder.

**Art. 12. Calculation of Net Asset Value per Share.** With respect to each class of shares, the NAV per share and the subscription, redemption and conversion price of shares shall be calculated from time to time by the Company or any agent appointed thereto by the Company, at least once a year or at a higher frequency determined by the board of directors and set out in the Issue Document, such date or time of calculation being referred to herein as the "Valuation Day".

The net asset value of any Sub-Fund on any Valuation Day will be equal to sum of the NAV per share of all shares issued by the Company in respect of such Sub-Fund that are outstanding at such time.

The NAV per share of each class of shares of a Sub-Fund will be determined by the Central Administrator or its designee, under the responsibility of the board of directors, as of any Valuation Day, by dividing the net assets of a Sub-Fund attributable to the relevant class of shares, being the value of the assets of such Sub-Fund attributable to such class

of shares, less the value of the liabilities (including any accrued but unpaid liabilities) attributable thereto, on such Valuation Day, by the number of shares of the relevant class of shares of such Sub-Fund at such time outstanding.

The assets of the Sub-Funds will be valued as of any Valuation Day in accordance with Luxembourg generally accepted accounting principles ("Luxembourg GAAP").

Under Luxembourg GAAP, investment securities are held at their fair value. Securities that are listed on an exchange and are freely transferable will be valued at their last sales price on the date of determination, or, if no sales occurred on such day, at the "bid" price at the close of business on such day and if sold short at the "asked" price at the close of business on such day. Securities traded over the counter which are freely transferable will be valued at the last sales price on the date of determination, or, if no sale occurred on such day, at the "bid" price at the close of business on such day and if sold short at the "asked" price at the close of business on such day. Notwithstanding the foregoing, if in the reasonable judgment of the board of directors, in its sole discretion, the listed price for any security held by a Sub-Fund does not accurately reflect the value of such security, the board of directors may cause such security to be valued at a price which is greater or less than the quoted market price for such security. All other assets of the Company will be valued in the manner determined by the board of directors.

The value of an interest in any underlying fund held by any Sub-Fund as of any Valuation Day, including the value of an interest in an underlying fund that makes private equity investments, or of any property received as a distribution from any underlying fund, will generally be equal to the value established therefore by the manager of such Underlying Fund; provided that the board of directors, in its sole discretion, may cause such value to be increased or reduced if it deems such increase or reduction appropriate.

For the avoidance of doubt, in valuing derivative instruments held by any Sub-Fund, the board of directors will generally look to the market value (and not the notional amount) of such assets.

**Art. 13. Temporary Suspension of Calculation of Net Asset Value per Share, of Issue, Redemption and Conversion of Shares.** The Company may temporarily suspend the determination of the NAV per share of any Sub-Fund and the issue and redemption of its shares from its shareholders as well as the conversion from and to shares of each class:

a) when one or more stock exchanges or markets on which a significant percentage of the Sub-Fund's assets (or the assets of underlying funds in which the Sub-Fund invests) are valued, or one or more foreign exchange markets in the currencies in which the NAV of shares is expressed or in which a substantial portion of the Sub-Fund's assets (or such underlying funds' assets) is held, are closed, for a reason other than for normal holidays or if dealings on them are suspended, restricted or subject to major fluctuations in the short term;

b) when, as a result of political, economic, military, monetary or social events, strikes or any other cases of force majeure outside the responsibility and control of the Company, the disposal of the Sub-Fund's assets is not reasonably or normally practicable without being seriously detrimental to Shareholders' interests;

c) when there is a breakdown in the normal means of communication used to calculate the value of an asset in the Sub-Fund or if, for whatever reason, the value of an asset in the Sub-Fund cannot be calculated as promptly or as accurately as required;

d) when, as a result of currency restrictions or restrictions on movement of capital, transactions for the Sub-Fund are rendered impracticable, or purchases or sales of the Sub-Fund's assets cannot be carried out at normal rates of exchange;

e) following the occurrence of an event entailing the liquidation of the Company or one of its Sub-Funds. Under exceptional circumstances that may adversely affect interests of shareholders interests or in the instances of massive requests for subscription, redemption or conversion are received, the directors reserve the right to set the value of shares in one or more Sub-Funds only after having sold the necessary securities, as soon as possible, on behalf of the Sub-Fund(s) concerned. In this case, subscriptions, redemptions and conversions that are simultaneously in the process of execution will be treated on the basis of a single net asset value in order to ensure that all shareholders having presented requests for subscription, redemption or conversion are treated equally.

Any such suspension of the calculation of the net asset value shall be notified to the subscribers and shareholders requesting redemption or conversion of their shares on receipt of their request for subscription, redemption or conversion.

Suspended subscriptions, redemptions and conversions will be taken into account on the first Valuation Day after the suspension ends.

Such suspension as to any Sub-Fund shall have no effect on the calculation of the net asset value per share, the issue, redemption and conversion of shares of any other class of shares issued in respect to any other Sub-Fund, unless these Sub-Funds are also affected.

Any request for subscription, redemption or conversion shall be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the net asset value.

### **Title III. Administration and Supervision**

**Art. 14. Directors.** The Company shall be managed by a board of directors composed of no less than three members, who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years. They may be

reelected. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting of shareholders; the latter shall further determine the number of directors, their remuneration and the term of their office.

The Class X Share Shareholders shall propose a list of candidates to the general meeting of shareholders out of which a majority of the directors appointed by the general meeting of shareholders to the board of directors of the Company must be chosen by the general meeting of shareholders as Class X Share directors (the "Class X Share Directors"). As a result, there shall be a majority of Class X Share Directors at the board of directors of the Company at all times. The list of candidates submitted by the Class X Share Shareholders shall indicate a number of candidates equal to at least twice the number of directors to be appointed as Class X Share Directors. Shareholders may not express their votes for a number of candidates exceeding the number of directors to be appointed as Class X Share Directors. The candidates of the list having received the highest number of votes will be elected. In addition, any shareholder who wants to propose a candidate for the position of director of the Company to the general meeting of shareholders must present such candidate to the Company in writing at least two weeks prior to the date of the such general meeting. For the avoidance of doubt, the list of candidates of the Class X Share Shareholders must comply with such requirement. In the event that a majority of elected Class X Share Directors is not reached due to the fact that other directors have been added to the list, the number of directors has to be increased by the appointment of additional directors in order to guarantee that the board of directors is composed of a majority of Class X Share Directors.

Any director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the general meeting, provided however that if a Class X Share Director is removed, the remaining directors must call for an extraordinary general meeting without delay in order for a new Class X Share Director to be appointed in his place and the new Class X Share Director appointed by the such general meeting of shareholders must be chosen from the candidate (s) on the list presented by the Class X Share shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director, the remaining directors must call an extraordinary general meeting of shareholders without delay in order to fill such vacancy. For the avoidance of doubt, a vacancy in the office of a Class X Share Director must be filled with a new Class X Shares Director.

Directors shall be elected by the majority of the votes of the shares present or represented and shall be subject to the approval of the Luxembourg regulatory authorities.

**Art. 15. Board Meetings.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at the meetings of the directors and of the shareholders. In his absence, the shareholders or the board members shall decide by a majority vote that another director, or in case of a shareholders' meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings.

The board of directors may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the board of directors. The officers need not be directors or shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by these Articles of Incorporation, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting by appointing in writing, by telegram or telefax or any other similar means of communication another director as his proxy. A director may represent several of his colleagues.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors. The directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorized thereto by resolution of the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors, or any other number of directors that the board may determine, are present or represented.

Resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by the person who will chair the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two directors or by the secretary or any other authorized person.

Resolutions are taken by a majority vote of the directors present or represented.

In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.



Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings; each director shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such decision has been taken.

**Art. 16. Powers of the Board of Directors.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment policy as determined in Article 19 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

**Art. 17. Corporate Signature.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signatures of any two directors or by the joint or single signature of any person(s) to whom authority has been delegated by the board of directors.

**Art. 18. Delegation of Power and Appointment of Investment Manager.** The board of directors of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the board, who shall have the powers determined by the board of directors and who may, if the board of directors so authorizes, sub-delegate their powers.

The Company may enter with any Luxembourg or foreign company into (an) investment management agreement(s), according to which the company or any other company first approved by it will supply the Company with recommendations and advice with respect to the Company's investment policy. Furthermore, such company may, on a day-to-day basis and subject to the overall control and ultimate responsibility of the board of directors of the Company, purchase and sell securities and otherwise manage the Company's portfolio. The investment management agreement shall contain the rules governing the modification or expiration of such contract(s) which are otherwise concluded for an unlimited period.

The board of directors may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

**Art. 19. Investment Policies.** The board of directors, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine the investment policies and strategies to be applied in respect of each Sub-Fund and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, within the restrictions as shall be set forth by the board of directors in compliance with applicable laws and regulations, in particular the provisions of the 2007 Law.

**Art. 20. Conflict of Interest.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such director or officer shall make known to the board of directors such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders.

The term "opposite interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving the Investment Manager, the custodian or such other person, company or entity as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion.

**Art. 21. Indemnification of Directors.** Each Director or officer of the Company (each, a "Board Indemnified Party") will be indemnified and secured harmless out of the assets and funds of the Company and the Sub-Funds against all actions, proceedings, costs, charges, expenses, losses, damages or liabilities ("Losses") incurred or sustained by such Board Indemnified Party in or about the conduct of the business or affairs of the Company and the Sub-Funds or in the execution or discharge of such Board Indemnified Party's duties, powers, authorities or discretions, including Losses incurred by such Board Indemnified Party in defending (whether successfully or otherwise) any civil proceedings concerning the Company or a Sub-Fund in any court whether in Luxembourg or elsewhere. No such Board Indemnified Party will be liable (i) for the acts, receipts, neglects, defaults or omissions of any other such Board Indemnified Party, (ii) by reason of such Board Indemnified Party having participated in any receipt for money not received by such Board Indemnified Party personally, (iii) for any loss on account of defect of title to any property of the Company or any Sub-Fund or (iv) on account of the insufficiency of any security in which the Company or a Sub-Fund has invested, (v) for any loss incurred through any bank, broker or other agent or (vi) for any loss, damage or misfortune whatsoever that may happen in or arise from the execution or discharge of the duties, powers, authorities, or discretions of such Board Indemnified Party's office or in relation thereto, unless any such loss, damage or misfortune happens through such Board Indemnified Party's own gross negligence or willful misconduct against the Company or the relevant Sub-Fund.

**Art. 22. Auditors.** The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the general meeting of shareholders and remunerated by the Company.

The auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2007 Law.

#### **Title IV. General Meetings - Accounting Year -Distributions**

**Art. 23. General Meetings of Shareholders of the Company.** The general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders regardless of the class of shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the board of directors.

It may also be called upon the request of shareholders representing at least one fifth of the share capital.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law in Luxembourg at a place specified in the notice of meeting, on the last Tuesday of the month of May at 02:00 p.m.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Shareholders shall meet upon call by the board of directors pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least eight days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders. The giving of such notice to registered shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the board of directors except in the instance where the meeting is called on the written demand of the shareholders in which instance the board of directors may prepare a supplementary agenda.

Notices to shareholders may be mailed by registered mail only.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Dividend payments may only be resolved if the assets of the underlying Sub-Fund provide for sufficient liquidity to proceed such dividend distribution.

Each share of whatever class is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission to another person, who need not be a shareholder and who may be a director of the Company.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

**Art. 24. General Meetings of Shareholders of a Class of Shares.** The shareholders of the class or of classes issued in respect of any Sub-Fund may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Sub-Fund.

In addition, the shareholders of any class of shares may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such class.

The provisions of Article 23, paragraphs 2, 3, 7, 8, 9, 10 and 11 shall apply to such general meetings.

Each share is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. Shareholders may act either in person or by giving a proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission to another person who needs not be a shareholder and may be a director of the Company.

Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of shareholders of a Sub-Fund or of a class of shares are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Any resolution of the general meeting of shareholders of the Company, affecting the rights of the holders of shares of any class vis-à-vis the rights of the holders of shares of any other class or classes, shall be subject to a resolution of the general meeting of shareholders of such class or classes in compliance with Article 68 of the law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law of 10 August 1915").

**Art. 25. Dissolution and Merger of Sub-Funds.** In the event that for any reason the value of the net assets in any Sub-Fund has decreased to an amount determined by the board of directors to be the minimum level for such Sub-Fund to be operated in an economically efficient manner, or if a change in the economical or political situation relating to the Sub-Fund concerned would have material adverse consequences on the investments of that Sub-Fund or in order to proceed to an economic rationalization, the board of directors may decide to compulsorily redeem all the shares of the relevant class or classes issued in such Sub-Fund at the net asset value per share (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses), calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. The



Company shall notify in writing the registered holders of the relevant class or classes of shares of the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons for, and the procedure of the redemption operations. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between, the shareholders, the shareholders of the Sub-Fund concerned may continue to request redemption or conversion of their shares free of charge (but taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the Custodian for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignations on behalf of the persons entitled thereto.

All redeemed shares shall be cancelled.

Under the same circumstances as provided in the first paragraph of this Article, the board of directors may decide to allocate the assets and the liabilities of any Sub-Fund to those of another existing Sub-Fund within the Company or to another undertaking for collective investment or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment (the "New Sub-Fund") and to re-designate the shares of the class or classes concerned as shares of another class (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders). Such decision will be notified to the registered shareholders in the same manner as described in the first paragraph of this Article (and, in addition, the notice will contain information in relation to the New Sub-Fund), one month before the date on which the merger becomes effective in order to enable shareholders to request redemption or conversion of their shares, free of charge, during such period.

Notwithstanding the powers conferred to the board of directors by the preceding paragraph, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-Fund to another Sub-Fund of the Company may be decided upon by a general meeting of the shareholders of the class or classes of shares issued in the Sub-Fund concerned for which there shall be no quorum requirements and which will decide upon such a merger by resolution taken by simple majority of the shares present or represented.

A contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-Fund to another undertaking for collective investment referred to in the fifth paragraph of this Article or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment shall require a resolution of the shareholders of the class or classes of shares issued in the Sub-Fund concerned taken with 50% quorum requirement of the shares in issue and adopted at a 2/3 majority of the shares present or represented at such meeting, except when such a merger is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type (fonds commun de placement) or a foreign based undertaking for collective investment, in which case resolutions shall be binding only on such shareholders who have voted in favour of such merger.

**Art. 26. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall commence on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December.

**Art. 27. Distributions.** The general meeting of shareholders of the class or classes issued in respect of any Sub-Fund shall, upon proposal from the board of directors and within the limits provided by law, determine how the results of such Sub-Fund shall be disposed of, and may from time to time declare, or authorize the board of directors to declare, distributions.

For any class of shares entitled to distributions, the board of directors may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law.

Payments of distributions to holders of registered shares shall be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the board of directors shall determine from time to time.

The board of directors may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the board of directors.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the Sub-Fund relating to the relevant class or classes of shares.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

#### **Title V. Final Provisions**

**Art. 28. Custodian.** To the extent required by law, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or saving institution as defined by the law of 5 April, 1993 on the financial sector (herein referred to as the "custodian").

The custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the 2007 Law.

If the custodian desires to retire, the board of directors shall use its best endeavours to find a successor custodian within six months of the effectiveness of such retirement. The directors may terminate the appointment of the custodian but shall not remove the custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

**Art. 29. Dissolution of the Company.** The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 31 hereof.

Whenever the share capital falls below two-thirds of the minimum capital indicated in Article 5 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting by the board of directors. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide the question of dissolution by simple majority of the votes of the shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by Article 5 hereof; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by shareholders holding one-fourth of the votes of the shares represented at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

**Art. 30. Liquidation.** Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and their compensation.

Should the Company be liquidated, such liquidation shall be carried out in accordance with the provisions of the 2007 Law which specifies the steps to be taken to enable shareholders to participate in the liquidation distributions and in this connection provides for deposit in escrow at the Caisse de Consignation in Luxembourg of any such amounts which it has not been possible to distribute to the shareholders at the close of liquidation. Amounts not claimed within the prescribed period are liable to be forfeited in accordance with the provisions of Luxembourg law. The net liquidation proceeds of the Sub-funds shall be distributed to the shareholders of each class of the Sub-funds in proportion to their respective holdings of such class.

**Art. 31. Amendments to the Articles of Incorporation.** These Articles of Incorporation may be amended by a general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the Law of 10 August 1915. For the avoidance of doubt, such quorum and majority requirements shall be as follows: fifty percent of the shares issued must be present or represented at the general meeting and a super-majority of two thirds of the shareholders present or represented is required to adopt a resolution. In the event that the quorum is not reached, the general meeting must be adjourned and reconvened. There is no quorum requirement for the second meeting but the majority requirement remains unchanged.

**Art. 32. Statement.** Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or shareholders also include corporations, partnerships associations and any other organized group of persons whether incorporated or not.

**Art. 33. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of 10 August 1915 and the 2007 Law, as such laws have been or may be amended from time to time.

#### *Transitory Provisions*

- 1) The first accounting year will begin on the date of the formation of the Company and will end on 31 December 2010.
- 2) The first annual general meeting will be held in Luxembourg on the 31<sup>st</sup> of May 2011.

#### *Subscription and Payment*

The articles thus having been established, the thirty-one (31) shares have been subscribed by the sole shareholder the company "4Keys Capital Management S.à R.L.", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

#### *Declaration*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been fulfilled.

#### *General Meeting*

The above named appearing party, representing the entire subscribed capital and considering itself as validly convened, has immediately proceeded to hold a General Meeting which resolved as follows:

I. The following persons are elected as directors for a term to expire at the close of the annual General Meeting which shall deliberate on the annual accounts as at 31 December 2010:

- 1) Mr. Christophe BRÜNING, managing partner, born in Wiesbaden (Germany), on the 4<sup>th</sup> of May 1967, domiciled in CA 92660 Newport Beach, 5 Crooked Stick Drive (United States of America);

2) Mr. Daniel KRANZ, managing director, born in Trier (Germany), on the 10<sup>th</sup> of March 1972, domiciled in D-54290 Trier, Kutzbachstrasse 19 (Germany);

3) Mr. Dominik GIES, branch manager, born in Essen (Germany), on the 28<sup>th</sup> of October 1979, domiciled in D-60599 Frankfurt am Main, Hühnerweg 16 (Germany);

4) Mr. Tobias THEIS, managing director, born in Trier (Germany), on the 29<sup>th</sup> of June 1979, domiciled in D-54295 Trier Bernhardstrasse 7 (Germany).

Following the faculty offered by article 15 of the articles of association the meeting appoints Mr. Christoph BRÜNING as chairman of the board of directors.

II. The private limited liability company "AUDIT & COMPLIANCE", established and having its registered office in L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 115834, is elected as auditor, for a term to expire at the close of the annual General Meeting which shall deliberate on the annual accounts as at 31 December 2010.

III. The address of the Company is set at 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

#### *Expenses*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is evaluated approximately at three thousand one hundred Euros.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by a English version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the French and the English text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-six mars.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### **A COMPARU:**

La société à responsabilité limitée "4Keys Capital Management S.à R.L.", établie et ayant son siège social à L- 1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 151916,

dûment représentée par son conseil de gérance actuellement en fonction:

- Monsieur Daniel KRANZ, gérant de société, demeurant à D-54290 Trier, KutzbachstraBe 19 (Allemagne), et
- Monsieur Dominik GIES, gérant de succursale, demeurant à D-60599 Frankfurt am Main, Hühnerweg 16 (Allemagne),

Ici représentés par Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable qu'elle déclare constituer comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège Social - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Il existe entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de "Grand Rock Funds S.A." (ci-après la "Société").

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision du conseil d'administration, des succursales, filiales ou autres bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger (mais en aucun cas aux Etats-Unis d'Amérique, ses territoires ou possessions).

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Objet.** L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et autres avoirs financiers autorisés par la loi, avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la "Loi de 2007").

## **Titre II. Capital Social - Actions - Valeur nette d'inventaire**

**Art. 5. Capital Social - Classes d'Actions.** Le capital de la Société sera représenté par des actions entièrement libérées, sans mention de valeur, et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société conformément à l'Article 12 des présents Statuts.

Le capital minimum sera celui prévu par la loi, soit un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-). Ce capital minimum doit être atteint dans un délai de six mois à partir de l'agrément de la Société en tant qu'organisme de placement collectif selon la législation luxembourgeoise.

Le capital initial était de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et une (31) actions.

Les actions à émettre conformément à l'Article 7 ci-dessous pourront être émises, au choix du conseil d'administration, au titre de différentes Classes. Les classes pourront différer en termes de structure spécifique de frais de souscription et/ou de rachat, de modalités concernant les frais et dépenses à supporter par les classes, de politiques spécifiques de protection contre les taux de change, de politiques spécifiques de distribution, de devises dans lesquelles les actions et/ou les commissions spécifiques de gestion ou de conseil ou intéressement sont libellées, ou d'autres caractéristiques applicable aux classes d'actions.

Afin d'éviter toute incertitude, la Société émettra dans tous les cas des actions dans l'un des compartiments.

Le produit de toute émission d'actions relevant d'une Classe déterminée sera investi en valeurs mobilières de toute nature et autres avoirs financiers autorisés par la loi, suivant la politique d'investissement déterminée par le conseil d'administration pour le Compartiment, qui distribue (les) Classe(s) d'actions concernée(s), compte tenu des restrictions d'investissement prévues par la loi ou adoptées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration établira un portefeuille d'avoirs constituant un compartiment ("Compartiment"), au sens de l'article 71 de la loi de 2007, pour lequel une Classe d'actions ou deux ou plusieurs Classes d'actions seront établies. La Société constitue une seule et même entité juridique. Cependant, chaque portefeuille d'avoirs sera investi pour le bénéfice exclusif du Compartiment correspondant. Par ailleurs, chaque Compartiment ne sera responsable, à concurrence de ses avoirs, que pour les engagements attribuables à ce Compartiment.

Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque Classe d'actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en euros, convertis en euros et le capital sera égal au total des avoirs nets de toutes les Classes d'actions.

### **Art. 6. Forme des Actions.**

(1) Les actions seront émises uniquement sous forme nominative.

Toutes les actions nominatives émises de la Société seront inscrites au registre des actions nominatives qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; l'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société et le nombre d'actions nominatives de chaque classe qu'il détient.

La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription sur le registre des actions nominatives. La Société décidera si un certificat constatant cette inscription sera délivré à l'actionnaire ou si celui-ci recevra une confirmation écrite de sa qualité d'actionnaire.

Les certificats d'actions, le cas échéant, seront signés par deux administrateurs. Les deux signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe. Ces certificats resteront valables, même si la liste des signatures autorisées de la Société est modifiée. Toutefois, une des signatures pourra être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration; dans ce cas, elle devra être manuscrite. La Société pourra émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées par le conseil d'administration.

(2) Le transfert d'actions nominatives se fera (i) si des certificats d'actions ont été émis, par la remise à la Société du ou des certificats d'actions nominatives et de tous autres documents de transfert exigés par la Société, ou bien (ii) s'il n'a pas été émis de certificats, par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actions nominatives, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires valablement constitués à cet effet. Tout transfert d'actions nominatives sera inscrit au registre des actions nominatives, pareille inscription devant être signée par un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société, ou par une ou plusieurs autres personnes désignées à cet effet par le conseil d'administration.

(3) Tout actionnaire désirant obtenir des certificats d'actions nominatives devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite à son tour au registre des actions nominatives.

Au cas où un actionnaire en nom ne fournit pas d'adresse à la Société, mention en sera faite au registre des actions nominatives, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Celui-ci pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actions nominatives par une déclaration écrite, envoyée à la Société à son siège social ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

(4) Lorsqu'un actionnaire peut justifier de façon satisfaisante pour la Société, que son certificat d'actions a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande, aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment sous forme d'un certificat émis par une assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra exiger. Dès l'émission du nouveau certificat d'actions, sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'actions original n'aura plus de valeur.

Les certificats d'actions endommagés peuvent être annulés par la Société et remplacés par de nouveaux certificats.

La Société peut à son gré mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat d'actions, ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en relation avec l'émission du certificat de remplacement et son inscription au registre des actions nominatives ou avec l'annulation de l'ancien certificat.

(5) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'absence d'une telle désignation entraîne la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

(6) La Société peut décider d'émettre des fractions d'actions. Une fraction d'action ne confère pas le droit de vote mais donnera droit à une fraction correspondante des actifs nets attribuables à la classe d'actions concernée.

**Art. 7. Emission des Actions.** Le conseil d'administration est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation un nombre illimité d'actions nouvelles entièrement libérées, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut restreindre la fréquence à laquelle les actions seront émises dans une classe ou dans un Compartiment; le conseil d'administration peut, notamment, décider que les actions d'un Compartiment seront uniquement émises pendant une ou plusieurs périodes déterminées ou à toute autre périodicité telle que prévue dans les documents de vente des actions.

Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action offerte sera égal à la valeur nette d'inventaire par action de la Classe concernée, déterminée conformément à l'Article 12 ci-dessous au Jour d'Evaluation applicable (tel que défini dans l'Article 12 ci-dessous) périodiquement par le Conseil d'Administration ou tel valeur nette d'inventaire décrite dans le document d'émission applicable à une souscription ou tel prix initial de souscription tel déterminé par le conseil d'administration. Ce prix pourra être majoré d'un pourcentage estimé de coûts et dépenses incombant à la Société lorsqu'elle investit les produits des émissions, les paiements d'intérêt notionnel ainsi que par les commissions de vente applicables, tel qu'approuvées périodiquement par le Conseil d'Administration.

Le prix ainsi fixé sera payable endéans une période maximale prévue dans les documents de vente des actions et qui n'excédera pas dix jours ouvrables à compter du Jour d'Evaluation applicable.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir en paiement le prix des actions nouvelles à émettre et de les délivrer.

Dans le cas où des actions souscrites ne sont pas payées, la Société peut annuler leur émission tout en se réservant le droit de réclamer ses frais d'émission et commissions.

La Société pourra accepter d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs mobilières, en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises agréé de la Société ("réviseur d'entreprises agréé") de la Société et à condition que ces valeurs mobilières soient compatibles avec la politique d'investissement et les restrictions d'investissement du Compartiment auquel elles ont été apportées. Les frais encourus en raison d'un apport en nature de valeurs mobilières seront à la charge de l'actionnaire effectuant un tel apport.

**Art. 8. Rachat d'Actions.** Chaque rachat sera traité par le conseil d'administration dans les limites imposée par les lois, statuts et le document d'émission.

Tout actionnaire a le droit de demander à la Société qu'elle lui rachète tout ou partie des actions qu'il détient, selon les conditions et modalités fixées par le conseil d'administration. Le prix de rachat par action sera payable endéans une période maximale telle qu'indiquée dans les documents de vente conformément à la politique fixée périodiquement par le conseil d'administration, à condition toutefois que les certificats d'actions, le cas échéant, et les documents de transfert aient été reçus par la Société, sous réserve des dispositions de l'Article 13 ci-dessous.

Le prix de rachat sera égal à la valeur nette d'inventaire par action de la classe concernée dans le Compartiment concerné, déterminée conformément aux dispositions de l'Article 11 ci-dessous, diminuée des frais et commissions (s'il y a lieu) au taux indiqué dans les documents de vente. Ce prix de rachat pourra être arrondi vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise concernée, ainsi que le conseil d'administration le déterminera.



Si le conseil d'administration le décide et moyennant l'accord exprès de l'actionnaire concerné, la Société pourra satisfaire au paiement du prix de rachat en faveur de tout actionnaire par l'attribution en nature à l'actionnaire des investissements provenant du portefeuille d'actifs en lien avec cette classe ou ces classes et ayant une valeur égale (telle que déterminée de la manière décrite à l'article 12), au jour d'évaluation auquel le prix de rachat est calculé, à la valeur des actions à racheter. La nature ou le type d'actifs devant être transférés en pareil cas sera déterminé sur une base équitable et raisonnable sans préjudicier aux intérêts des autres actionnaires de la classe ou des classes en question et l'évaluation dont il sera fait usage sera confirmée par un rapport spécial du réviseur de la Société. Les dépenses relatives à la rédaction de tout rapport du réviseur à cet fin seront supportées par l'actionnaire vendeur. Tous les frais de tels transferts seront supportés par les actionnaires bénéficiant du rachat en nature, et de plus, l'actionnaire supportera tous les frais et tout risque de marché en lien avec la conversion en espèces du rachat en nature.

Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur des avoirs nets dans un Compartiment aurait diminué jusqu'à un montant considéré par le conseil d'administration comme étant le seuil minimum en-dessous duquel le Compartiment ne peut plus fonctionner d'une manière économiquement efficace, ou en cas de changement important de la situation économique ou politique, ou afin de procéder à une rationalisation économique, le conseil d'administration peut décider de racheter toutes les actions de la (des) classe(s) d'actions concernée(s), à la valeur nette d'inventaire par action calculée le Jour d'Évaluation à la date à laquelle la décision prendra effet (compte tenu des prix de réalisation des investissements et des frais de réalisation). La Société enverra par écrit un avis aux actionnaires de la (des) classe(s) d'actions concernée(s) au moins trente jours avant le Jour d'Évaluation auquel le rachat prendra effet. En outre, si les avoirs nets d'un Compartiment n'atteignent pas ou ne tombent pas sous un seuil en-dessous duquel le conseil d'administration considère que la gestion est possible, le conseil d'administration pourra décider de fusionner un Compartiment avec un ou plusieurs autres Compartiments de la Société selon les modalités prévues à l'Article 25 ci-dessous.

Toutes les actions rachetées seront annulées.

**Art. 9. Conversion de Rééquilibrage d'Actions.** La conversion de rééquilibrage de l'investissement d'un actionnaire au sein d'un Compartiment sera effectuée sur demande de l'actionnaire, par la conversion d'actions d'une classe d'un compartiment en actions d'une classe d'un autre compartiment du même groupe de classe d'actions ("Conversions de Rééquilibrages"). Des Conversions de Rééquilibrages peuvent être effectuées à chaque date d'émission d'un compartiment fondées sur la valeur nette d'inventaire des compartiments concernés chaque jour d'évaluation précédent à la discrétion du conseil d'administration ("Date de Conversions de Rééquilibrage"); pourvu que le principe du traitement égalitaire des actionnaires soit assuré pendant l'exécution de la Conversion de Rééquilibrage.

Les Conversions de Rééquilibrage seront calculées soit (i) sur la base de la valeur nette d'inventaire par action de la classe d'action concernée calculée à la Date de Conversion de Rééquilibrage ou (ii) dans le cas d'une souscription initiale d'actions effectuée par une Conversion de Rééquilibrage, d'une part sur la base de la valeur nette d'inventaire par action de la classe d'actions émise pour le compte d'un Compartiment et d'autre part sur la base du prix initial d'émission de la classe d'actions émise pour le compte de l'autre Compartiment, calculé à la Date de Conversion de Rééquilibrage appropriée.

**Art. 10. Restrictions à la Propriété des Actions.** La Société ou un de ces compartiments peuvent avoir plus de 100 investisseurs.

Des personnes physiques peuvent investir dans la Société sous les conditions prescrites par la loi.

La Société pourra restreindre ou empêcher la possession des actions de la Société par toute personne, firme ou société, si, de l'avis de la Société, une telle possession peut être préjudiciable pour la Société, si elle peut entraîner une violation légale ou réglementaire, luxembourgeoise ou étrangère, ou s'il en résultait que la Société serait soumise à des lois autres que luxembourgeoises (y compris, mais sans limitation, les lois fiscales).

La Société pourra notamment mais sans limitation restreindre la propriété de ses actions par des ressortissants des Etats-Unis d'Amérique tels que définis dans cet Article, et à cet effet la Société pourra:

A. - refuser l'émission d'actions et l'inscription de tout transfert d'actions lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété légale ou économique d'actions à un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique; et

B. - à tout moment, demander à toute personne figurant au registre des actionnaires, ou à toute autre personne qui demande à s'y faire inscrire, de lui fournir tous renseignements qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir économiquement à un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique ou si cette inscription au registre peut conduire à faire acquérir à un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique la propriété économique de ces actions; et

C. - refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale d'actionnaires de la Société, le vote de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique; et

D. - si la Société constate qu'un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique, seul ou ensemble avec d'autres personnes, est le bénéficiaire économique d'actions de la Société, celle-ci pourra l'enjoindre à vendre ses actions et à prouver cette vente à la Société dans les trente (30) jours de cette injonction. Si l'actionnaire en question manque à son obligation, la Société pourra procéder ou faire procéder au rachat forcé de l'ensemble des actions détenues par cet actionnaire, en respectant la procédure suivante:

(1) La Société enverra un second préavis (appelé ci-après "avis de rachat") à l'actionnaire possédant les titres ou apparaissant au registre des actions nominatives comme étant le propriétaire des actions à racheter; l'avis de rachat spécifiera les actions à racheter, la manière suivant laquelle le prix de rachat sera déterminé et le nom de l'acheteur.

L'avis de rachat sera envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite dans les livres de la Société. L'actionnaire en question sera obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificats représentant les actions spécifiées dans l'avis de rachat.

Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de rachat et son nom sera rayé du registre des actions nominatives.

(2) Le prix auquel chaque action spécifiée dans l'avis de rachat sera rachetée (ci-après "prix de rachat") sera basé sur la valeur nette d'inventaire par action de la classe concernée au Jour d'Evaluation déterminé par le conseil d'administration pour le rachat d'actions de la Société et qui précédera immédiatement la date de l'avis de rachat ou suivra immédiatement la remise du ou des certificats représentant les actions spécifiées dans cet avis, étant entendu que le prix le moins élevé sera retenu, et sera calculé conformément à l'Article 8 et 12 ci-dessus, déduction faite des commissions qui y sont également prévues.

(3) Le paiement du prix de rachat à l'ancien propriétaire sera effectué dans la devise déterminée par le conseil d'administration pour le paiement du prix de rachat des actions de la classe concernée et sera déposé pour paiement à ce propriétaire par la Société auprès d'une banque au Luxembourg ou à l'étranger (telle que spécifiée dans l'avis de rachat), après détermination finale du prix de rachat suite à la remise du ou des certificats indiqués dans l'avis de rachat et des coupons non échus y relatifs. Dès signification de l'avis de rachat, l'ancien propriétaire des actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra plus faire valoir de droit sur ces actions ni exercer aucune action contre la Société et ses avoirs concernant ces actions, sauf son droit de recevoir le prix de rachat (sans intérêts) par l'intermédiaire de la banque après remise effective du ou des certificats, tel qu'indiqué ci-dessus sauf si autrement décrit dans le document d'émission. Toutes sommes payables à un actionnaire en vertu de ce paragraphe et non réclamés dans les cinq ans de la date spécifiée dans l'avis de rachat ne pourront plus être réclamées et reviendront au Compartiment dont relève(nt) la (les) classe(s) d'actions concernée(s). Le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour prendre périodiquement toutes mesures nécessaires et autoriser toute action au nom de la Société en vue de l'exécution de cette réversion.

(4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y aurait pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou que la propriété réelle des actions était autre que celle admise par la Société à la date de l'avis de rachat, sous réserve que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi.

Le terme "ressortissant des Etats-Unis d'Amérique", tel qu'utilisé dans les présents Statuts, signifie tout citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique, ou toute société ou association organisée ou établie sous les lois d'un Etat, Commonwealth, territoire ou possession des Etats-Unis d'Amérique, ou une succession ou un trust autre qu'une succession ou un trust dont le revenu de sources situées hors des Etats-Unis d'Amérique n'est pas à inclure dans le revenu global pour déterminer l'impôt des Etats-Unis d'Amérique sur le revenu payable par cette succession ou ce trust ou toute société ou autre entité indépendamment de sa nationalité, de son domicile, de son situs ou de sa résidence, si d'après les lois sur l'impôt sur le revenu en vigueur à ce moment aux Etats-Unis d'Amérique, leur propriété pourrait être attribuée à un ou plusieurs ressortissants des Etats-Unis d'Amérique ou à toute(s) autre(s) personne(s) considérée(s) comme ressortissant(s) des Etats-Unis d'Amérique selon la "Regulation S" promulguée en vertu du "United States Securities Act" de 1933, ou dans le "United States Internal Revenue Code de 1986", tels que modifiés périodiquement.

Le terme ressortissant des Etats-Unis d'Amérique tel qu'employé dans les présents Statuts ne comprend ni les souscripteurs des actions de la Société émises lors de la constitution de cette Société quand ces souscripteurs détiennent ces actions, ni un marchand de valeurs mobilières qui acquiert ces actions avec l'intention de les distribuer à l'occasion d'une émission d'actions par la Société.

#### **Art. 11. Engagements et Actionnaires Défaillants.**

##### **(1) Engagements**

En vertu du contrat de souscription applicable pour toute classe ou classes d'actions ordinaires chaque investisseur potentiel qui voudrait investir dans la Société et souscrire à des actions ordinaires effectue un engagement total irrévocable qui sera sollicité pour émettre des actions d'un groupe de classe particulier. Le conseil d'administration peut, à sa discrétion absolue, décider de déroger, dans des cas particuliers, au montant minimum d'investissement. L'engagement total d'un investisseur potentiel sera en vertu du contrat de souscription attribué au Compartiment dans lequel le futur actionnaire souhaite investir.

De plus, conformément au contrat de souscription de toute classe d'actions chaque potentiel actionnaire qui souhaite investir dans des Compartiments spécifiques pourra prendre un Engagement de Compartiment irrévocable, tel que décrit dans l'appendix I du document d'émission.

La date de souscription initiale des actions de la Société émises pour le compte d'un ou de plusieurs Compartiments, date à laquelle les Engagements de souscrire à des actions ordinaires seront acceptés pour la première fois ("Date de Souscription Initiale"), aura lieu à la date à laquelle le conseil d'administration acceptera, à sa discrétion, les Engagements initiaux. Le conseil d'administration se réserve le droit d'accepter des Engagements additionnels après la Date de Sou-



scription Initiale (chaque date une "Date de Souscription", la Date de Souscription Initiale incluse). Le conseil d'administration peut aussi autoriser les actionnaires actuels à augmenter leur Engagement à chaque Date de Souscription.

En vertu du contrat de souscription de la classe d'action concernée le conseil d'administration exigera des investisseurs de satisfaire leur engagement total en apportant des fonds pour rémission d'actions pendant la période précisée dans le contrat de souscription de cet investisseur.

De plus, en vertu du contrat de souscription de la classe d'action concernée le conseil d'administration pourra exiger des investisseurs ayant fait des Engagement de Compartiment de satisfaire leur Engagement de Compartiment en achetant de temps en temps des actions représentant tout ou une partie de leur Engagement de Compartiment non-appelé (à la discrétion du Conseil d'Administration, soit en apportant des fonds pour l'émission d'actions ou en effectuant des Conversions de Rééquilibrage dans les délais prévus dans le contrat de souscription de l'investisseur concerné).

Tel que décrit dans l'appendix I du document d'émission, un investisseur qui prend un Engagement de Compartiment ou qui augmente son Engagement de Compartiment après la date initiale d'émission d'actions de ce Compartiment ("Date Initiale d'Emission de Compartiment") pourrait, en plus d'un montant d'apport requis, être amené à payer des intérêts notionnels ("Intérêts Notionnels") à la date initiale de l'émission des actions par rapport à ses Engagements de Compartiment nouveaux ou additionnels.

## (2) Actionnaire Défaillant

En cas de défaillance d'un actionnaire vis-à-vis de son obligation d'acquiescer des actions émises pour le compte d'un compartiment (toute obligation de paiement d'Intérêts Notionnels incluse) ou si un actionnaire n'effectue pas un paiement dû et de ce fait provoque la violation d'une obligation de la Société ou d'un Compartiment envers un fonds sous-jacents, le prix d'émission concerné ou tout autre paiement seront soumis au paiement d'intérêts ("Intérêt de Défaillance") tel que précisé dans le document d'émission.

Si l'actionnaire défaillant ne paie pas le prix d'émission ou tout autre paiement dû (Intérêt de Défaillance inclus) dans les trente jours suivant l'envoi d'une notification formelle par la Société, ou si la défaillance de l'actionnaire provoque une défaillance dans un fonds sous-jacents appelé par rapport au Compartiment concerné, toutes les actions ordinaires de l'actionnaire défaillant détenues dans le Compartiment en question deviendront automatiquement des actions défaillantes ("Actions Défaillantes"). La Société peut se pourvoir en justice contre l'actionnaire défaillant pour le paiement de la somme correspondant à l'Engagement de Compartiment ou tout autre paiement dû.

De plus la Société peut, à la discrétion du conseil d'administration et sans préjudice d'autres recours, appliquer les sanctions suivantes: (i) annuler tout ou partie de l'Engagement de Compartiment de l'actionnaire défaillant non-appelé (ii) obliger l'actionnaire défaillant à transférer tout ou partie de ses actions détenues dans le Compartiment à d'autres personnes, à un prix égal à 75% de la valeur nette d'inventaire des Actions Défaillantes et/ou (iii) procéder au rachat forcé des Actions Défaillantes à un prix égal à 75% de la valeur net d'inventaire des Actions Défaillantes, réduit du montant de tout paiement de défaillance effectué ou supporté par le Compartiment en raison de la défaillance du fonds sous-jacents, et le paiement du prix de rachat peut être réduit et/ou différé jusqu'à un tel moment et peut-être soumis aux ajustements que le conseil d'administration pourra raisonnablement déterminer, à sa discrétion, pour protéger le Compartiment de sanctions résultantes (directement ou indirectement) de la défaillance de l'actionnaire.

**Art. 12. Fréquence du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action.** La valeur nette d'inventaire par action de chaque classe d'actions ainsi que le prix d'émission, de rachat et de conversion des actions seront déterminés périodiquement par la Société ou par son mandataire désigné à cet effet, au moins une fois par an ou plus fréquemment tel que le conseil d'administration décidera et mentionné dans le document d'émission, tel jour ou moment où le calcul est effectué étant défini dans les présents Statuts comme "Jour d'Evaluation".

La valeur nette d'inventaire de chaque Compartiment au Jour d'Evaluation sera égale à la somme des valeurs nette d'inventaire par action de toutes les actions émises par la Société par rapport à ce Compartiment en circulation à ce moment.

La valeur nette d'inventaire de chaque classe d'actions d'un Compartiment sera déterminée par l'administrateur central ou son mandataire, au Jour d'Evaluation, en divisant les actifs nets d'un Compartiment correspondant à la classe d'actions concernée, c'est-à-dire la portion des avoirs de tel Compartiment moins la portion des engagements (engagements cumulés non encore payés inclus) attribuables à cette classe d'actions au Jour d'Evaluation concerné, par le nombre d'actions de cette classe en circulation à ce moment.

Les actifs des Compartiments seront évalués chaque Jour d'Evaluation en conformité avec les principes comptables généralement reconnus luxembourgeois ("Luxembourg PCGR").

Sous Luxembourg PCGR, les titres sont tenus à leur juste valeur.

La valeur des titres cotés ou négociés sur une bourse de valeurs et qui sont librement négociables sera déterminée suivant son dernier cours de clôture disponible, ou, si aucune vente n'a été effectuée ce jour, au prix "bid" à la fin de cette journée ou s'ils ont été vendus short au prix "asked" à la fin de cette journée. La valeur des titres vendus de gré-à-gré qui sont librement négociables sera déterminée suivant son dernier prix disponible, ou, si aucune vente n'a été effectuée ce jour, au prix "bid" à la fin de cette journée ou si vendu short au prix "asked" à la fin de cette journée. Néanmoins, si le conseil d'administration, à sa discrétion, considère que le prix d'un titre détenu par un Compartiment ne reflète pas la valeur de ce titre, le conseil d'administration peut exiger que ce titre soit évalué à un prix plus ou moins élevé que le

prix de marché de ce titre. Tous les autres avoirs de la Société seront évalués suivant une procédure déterminée par le conseil d'administration.

La valeur d'un avoir dans un fonds sous-jacent tenu par un Compartiment au Jour d'Evaluation, incluant la valeur d'un avoir dans un fonds sous-jacent investissant en private equity, ou d'une propriété reçue suite à une distribution par un fonds sous-jacent, sera généralement égale à la valeur établie par le gérant du fonds sous-jacent; le conseil d'administration, à sa discrétion, peut exiger que la valeur soit accrue ou réduite si approprié.

En effectuant une évaluation d'instruments dérivés, le conseil d'administration tiendra compte principalement de leur valeur de marché (et non pas de la valeur notionnelle) de ces instruments.

**Art. 13.** Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, des Emissions, Rachats et Conversions d'Actions. La Société peut suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire d'un compartiment déterminé ainsi que l'émission, le rachat et la conversion des actions d'une classe en actions d'une autre classe:

a) quand une ou plusieurs bourses de valeurs ou marchés sur lesquels un pourcentage significatif des actifs d'un Compartiment (ou les actifs d'un fonds sous-jacents dans lequel le Compartiment investit) sont évalués, ou un ou plusieurs marchés étrangers dans la devise desquels est exprimée la valeur nette d'inventaire des actions ou sur lesquels une proportion substantielle des actifs d'un Compartiment est détenue (ou actifs d'un fonds sous-jacent), sont fermés pour une raison autre que des congés normaux ou lorsque les opérations y sont restreintes ou suspendues ou soumises à des fluctuations majeures à court terme;

b) quand en raison d'événements d'ordre politique, économique, militaire, monétaire, social, de grèves ou d'autres cas de force majeure indépendants de la responsabilité et du contrôle de la Société, la vente des actifs ne peut être effectuée de façon normale et raisonnable sans préjudicier aux intérêts des actionnaires;

c) lorsque les moyens de communication utilisés pour le calcul de la valeur d'un avoir d'un Compartiment sont en panne, ou si pour une raison quelconque, la valeur d'un avoir d'un Compartiment ne peut être calculée aussi rapidement que nécessaire;

d) quand, en raison de restrictions sur devise ou de restrictions de circulation de capitaux, des transactions pour le Compartiment sont impraticables, ou des achats ou ventes des avoirs du Compartiment ne peuvent être effectués à des taux d'échange normaux;

e) suite à un événement entraînant la liquidation de la Société ou d'un de ses Compartiments.

Lorsque des circonstances exceptionnelles peuvent affecter les intérêts des actionnaires ou au cas où des requêtes importantes de souscription, rachat ou conversion sont reçues, les administrateurs se réservent le droit de fixer la valeur des actions d'un ou plusieurs Compartiments uniquement après avoir vendu les titres nécessaires, dès que possible, pour le compte du Compartiment concerné. Dans ce cas, les souscriptions, rachats et conversions qui se font simultanément dans la procédure d'exécution seront traitées sur la base d'une simple valeur nette d'inventaire en vue de s'assurer que tous les actionnaires ayant fait une demande de souscription, rachat ou conversion soient traités de manière équivalente.

Pareille suspension sera notifiée aux souscripteurs et actionnaires ayant fait une demande de rachat ou de conversion de leurs actions dès réception de leur demande de souscription, rachat ou conversion.

Toute demande de souscription, de rachat ou de conversion ayant été suspendue sera prise en compte le premier Jour d'Evaluation après la fin de la période de suspension.

Pareille suspension concernant un compartiment n'aura aucun effet sur le calcul de la valeur nette d'inventaire, l'émission, le rachat et la conversion des actions d'une classe d'actions émises par un autre compartiment, sauf si l'autre compartiment est aussi affecté.

Toute demande de souscription, de rachat ou de conversion est irrévocable sauf en cas de suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire.

### **Titre III. Administration et Surveillance**

**Art. 14. Administrateurs.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. Ils sont élus pour un mandat de six ans au maximum. Ils sont rééligibles. Les administrateurs seront nommés par les actionnaires lors d'une assemblée générale des actionnaires; celle-ci fixe en outre leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

Les actionnaires de Classe X proposeront à l'assemblée générale des actionnaires une liste de candidats sur laquelle la majorité des administrateurs de la Société nommés par l'assemblée générale des actionnaires devront être choisis par l'assemblée générale des actionnaires en tant qu'administrateurs de la Classe X ("Administrateurs de la Classe X"). Par conséquent, à tout moment il y aura une majorité d'Administrateurs de la Classe X au niveau du Conseil d'Administration. La liste des candidats soumise par les actionnaires de la Classe X devra contenir un nombre de candidats égal au moins au double du nombre d'administrateurs à nommer au titre d'Administrateurs de la Classe X. Les actionnaires ne pourront exprimer de suffrages pour un nombre d'administrateurs supérieur au nombre devant être nommés comme Administrateurs de la Classe X. Les candidats de la liste ayant obtenu les suffrages les plus importants seront élus. De plus, tout actionnaire souhaitant proposer un candidat au poste d'administrateur de la Société à l'assemblée générale des actionnaires doit présenter ce candidat à la Société par écrit au moins deux semaines avant la date prévue pour cette assemblée générale. A toutes fins utiles il est à préciser que la liste de candidats soumise par les Actionnaires de la Classe X est

également soumise à cette formalité. Dans le cas où la majorité d'Administrateur de la Classe X n'est pas atteinte du fait que d'autres administrateurs ont été ajoutés à la liste, le nombre d'administrateurs doit être augmenté par une nomination d'administrateurs additionnels pour garantir que le conseil d'administration est composé par une majorité d'Administrateur de la Classe X.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, étant entendu cependant que dans l'hypothèse de la révocation d'un Administrateur de la Classe X, les administrateurs restants devront convoquer une assemblée générale extraordinaire sans délai afin de nommer un nouvel Administrateur de la Classe X en remplacement et ce nouvel Administrateur de la Classe X nommé par l'assemblée générale des actionnaires devra être choisi parmi les candidats de la liste présentée par les Actionnaires de la Classe X.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants doivent sans délai convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires afin de mettre fin à une telle vacance. A toutes fins utiles il est précisé que toute vacance d'un poste d'Administrateur de la Classe X devra être comblée par un nouvel Administrateur de la Classe X.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actions présentes ou représentées et seront soumis à l'approbation des autorités de surveillance luxembourgeoises.

**Art. 15. Réunions du Conseil d'Administration.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui dressera et détiendra les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées générales des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les réunions du conseil d'administration et les assemblées générales des actionnaires. En son absence, les actionnaires ou les membres du conseil d'administration désigneront à la majorité un autre administrateur ou, lorsqu'il s'agit d'une assemblée générale des actionnaires, toute autre personne pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le conseil d'administration pourra nommer des agents, y compris un directeur général, des directeurs généraux-adjoints et tous agents dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les agents n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Sauf disposition contraire des présents Statuts, les agents auront les pouvoirs et charges qui leurs sont attribués par le conseil d'administration.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil d'administration sera faite à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être renoncé à une telle convocation de l'assentiment écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil d'administration se tenant aux heures et lieux indiqués dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à une réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes participant à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées. Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs ou tout autre nombre que le conseil d'administration pourra déterminer, sont présents ou représentés.

Les décisions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par la personne qui aura présidé la réunion. Les copies des extraits de ces procès-verbaux devant être produites en justice ou ailleurs seront valablement signées par le président de la réunion ou par deux administrateurs ou par le secrétaire et toute autre personne autorisée à cet effet.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés.

En cas de partage des voix, lors d'une réunion du conseil, pour ou contre une décision, le président aura voix prépondérante.

Des résolutions écrites approuvées et signées par tous les administrateurs auront la même valeur que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration; chaque administrateur devra approuver une telle résolution par écrit, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 16. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour effectuer les actes de disposition et d'administration dans les limites de l'objet social et conformément à la politique d'investissement telle que prévue à l'Article 19 ci-dessous.

Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou les présents Statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 17. Engagement de la Société vis-à-vis des Tiers.** Vis-à-vis des tiers la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature ou la signature conjointe de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 18. Délégation de Pouvoirs et Désignation d'un Gestionnaire.** Le conseil d'administration de la Société peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé de la Société) ainsi qu'à la représentation de celle-ci en ce qui concerne cette gestion à une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, qui auront les pouvoirs leur conférés par le conseil d'administration et qui peuvent, si le conseil d'administration l'autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs.

La Société pourra conclure un ou plusieurs contrat(s) de gestion avec toute société luxembourgeoise ou étrangère en vertu duquel (desquels) la société ci-dessous mentionnée ou toute autre société préalablement approuvée par elle fournira à la Société des conseils et recommandations concernant la politique d'investissement de la Société conformément à la politique d'investissement de la Société. Par ailleurs, cette société pourra, sur une base journalière et sous le contrôle et la responsabilité ultime du conseil d'administration de la Société, acheter et vendre des valeurs mobilières ou gérer autrement les avoirs de la Société. Le contrat de gestion prévoira les modalités de résiliation du contrat qui sera autrement conclu pour une durée indéterminée.

Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 19. Politiques et Restrictions d'investissement.** Le conseil d'administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer les politiques et stratégies d'investissement à respecter pour chaque Compartiment ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration et la conduite des affaires de la Société, dans les limites fixées par le conseil d'administration conformément aux lois et règlements applicables, en particulier les dispositions de la Loi de 2007.

**Art. 20. Intérêt opposé.** Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par la même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait dans quelque affaire de la Société un intérêt opposé à celle-ci, cet administrateur, directeur, ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de cet intérêt opposé et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire. Rapport en devra être fait à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le terme "intérêt opposé" tel qu'il est utilisé à l'alinéa précédent ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec le Gestionnaire, le dépositaire ou toute personne, société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer à son entière discrétion.

**Art. 21. Indemnisation des Administrateurs.** Tout administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société ("Partie Indemnisée") sera tenu quitte et indemne sur les avoirs et les fonds de la Société et des Compartiments pour toute action, procès, coûts, frais, dépenses, pertes, dommages et responsabilités ("Pertes") encourus ou subis par la Partie Indemnisée dans le cadre des affaires de la Société et des Compartiments ou dans le cadre de l'exécution ou de l'accomplissement des fonctions de la Partie Indemnisée, pouvoirs, autorités ou pouvoirs discrétionnaires, y compris les Pertes subies par la Partie indemnisée agissant comme partie défenderesse au cours de tout procès civil (avec ou sans gain de cause) impliquant la Société ou les Compartiments devant tout tribunal, à Luxembourg ou ailleurs. Aucune des Parties Indemnisées ne pourra être tenue responsable (i) des actes, réceptions, négligences, fautes ou omissions de toute autre Partie Indemnisée ou (ii) du fait d'avoir donné quittance pour des sommes non reçues par la Partie Indemnisée personnellement (iii) pour toute perte subie pour cause de défaut du titre de propriété de tout avoir de la Société ou de tout Compartiment ou (iv) pour cause d'insuffisance de tout titre dans lequel les fonds de la Société ou des Compartiments seront investis ou (v) pour toute perte subie du fait de toute banque, courtier ou tout autre agent ou (vi) pour toute perte, dommage ou toute infortune quelconque qui pourrait résulter de l'exécution ou de l'accomplissement des fonctions de la Partie Indemnisée, pouvoirs, autorité, pouvoirs discrétionnaires de la Partie Indemnisée ou y relative; à moins que cela ne résulte d'une faute grave ou intentionnelle de la part de la Partie Indemnisée à rencontre de la Société ou du Compartiment concerné.

**Art. 22. Surveillance de la Société.** Les données comptables contenues dans le rapport annuel établi par la Société seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé qui est nommé par l'assemblée générale des actionnaires et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises agréé accomplira tous les devoirs prescrits par la loi de 2007.

#### **Titre IV. Assemblées Générales - Année Sociale -Distributions**

**Art. 23. Assemblées Générales des Actionnaires de la Société.** L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Ses résolutions s'imposent à tous les actionnaires, quelque soit la classe d'actions à laquelle ils appartiennent. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration.

Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un cinquième au moins du capital social.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation, le dernier mardi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans l'avis de convocation.

Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration conformément à une convocation énonçant l'ordre du jour envoyé au moins huit jours avant l'assemblée à tout actionnaire nominatif à son adresse portée au registre des actionnaires. La délivrance de cette convocation aux actionnaires nominatifs ne doit pas être justifiée à l'assemblée. L'ordre du jour sera préparé par le conseil d'administration, sauf dans les cas où l'assemblée a été convoquée sur la demande écrite des actionnaires, auquel cas le conseil d'administration peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

Les convocations des actionnaires peuvent n'être envoyées que par lettre recommandée.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Le paiement de dividendes ne peut être effectué que si les actifs du Compartiment sous-jacents sont suffisamment liquides pour permettre la distribution de ces dividendes.

Chaque action, quelque soit la classe dont elle relève, donne droit à une voix, conformément au droit luxembourgeois et aux présents Statuts. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des actionnaires par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être administrateur de la Société, en lui conférant un pouvoir écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur.

Sauf disposition légale ou statutaire contraire, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

**Art. 24. Assemblées Générales des Actionnaires d'une Classe d'Actions.** Les actionnaires de la (des) classe(s) d'actions émise(s) au titre d'un Compartiment, peuvent à tout moment, tenir des assemblées générales afin de délibérer sur des points ayant trait uniquement à ce Compartiment.

De plus, les actionnaires d'une classe d'actions peuvent à tout moment tenir des assemblées générales afin de délibérer sur des points ayant trait uniquement à cette classe d'actions.

Les dispositions de l'Article 23, paragraphes 2, 3, 7, 8, 9, 10 et 11 s'appliquent de la même manière à ces assemblées générales.

Chaque action donne droit à une voix, conformément au droit luxembourgeois et aux présents Statuts. Les actionnaires peuvent participer en personne à ces assemblées, ou se faire représenter par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être un administrateur de la Société, en lui conférant un pouvoir par écrit ou par câble, télégramme, téléphone ou téléfax.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment ou d'une classe d'actions sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Toute décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, affectant les droits des actionnaires d'une classe déterminée par rapport aux droits des actionnaires d'une autre classe, sera soumise à une décision de l'assemblée générale des actionnaires de cette (ces) classe(s), conformément à l'Article 68 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la "loi du 10 août 1915").

**Art. 25. Fermeture et Fusion de compartiments.** Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur des avoirs nets dans un Compartiment aurait diminué jusqu'à un montant considéré par le conseil d'administration comme étant le seuil minimum en-dessous duquel le Compartiment ne peut plus fonctionner d'une manière économiquement efficace, ou dans



le cas où un changement significatif de la situation économique ou politique ayant un impact sur le Compartiment concerné aurait des conséquences néfastes sur les investissements du Compartiment concerné ou dans le but de réaliser une rationalisation économique, le conseil d'administration pourrait décider de procéder au rachat forcé de toutes les actions de la (des) classe(s) d'actions émise(s) au titre du Compartiment concerné, à la valeur nette d'inventaire par action applicable le Jour d'Évaluation lors duquel la décision prendra effet (compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements). La Société enverra un avis aux actionnaires de la (des) classe(s) d'actions concernée(s) avant la date effective du rachat forcé, indiquant les motifs de ce rachat ainsi que les procédures y relatives. Sauf décision contraire prise dans l'intérêt des actionnaires ou afin de maintenir l'égalité de traitement entre ceux-ci, les actionnaires du Compartiment concerné pourront continuer à demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais (mais compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements) jusqu'à la date d'effet du rachat forcé.

Les avoirs qui n'auront pu être distribués à leurs bénéficiaires lors du rachat seront déposés auprès du Dépositaire pour une période de six mois après ce rachat; passé ce délai, ces avoirs seront versés auprès de la Caisse de Consignations pour compte de leurs ayants droit.

Toutes les actions ainsi rachetées seront annulées.

Dans les mêmes circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent article, le conseil d'administration pourra décider d'apporter les avoirs et les engagements d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiment au sein de la Société ou à ceux d'un autre organisme de placement collectif de droit luxembourgeois ou à ceux d'un compartiment d'un tel autre organisme de placement collectif (le "nouveau Compartiment") et de requalifier les actions de la ou des classe(s) concernée(s) comme actions d'une ou de plusieurs nouvelle(s) classe(s) (suite à une scission ou à une consolidation, si nécessaire, et au paiement de tout montant correspondant à une fraction d'actions due aux actionnaires). Cette décision sera notifiée aux actionnaires nominatifs de la même manière que celle décrite ci-dessus au premier paragraphe du présent article (laquelle notice mentionnera, en outre, les caractéristiques du nouveau Compartiment), un mois avant la date d'effet de la fusion afin de permettre aux actionnaires qui le souhaiteraient de demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, pendant cette période.

Nonobstant les pouvoirs conférés au conseil d'administration par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires de la ou des classe(s) d'actions émise(s) au titre d'un Compartiment pourra, sur proposition du conseil d'administration, décider racheter toutes les actions de la ou des classe(s) concernée(s) émises dans un tel Compartiment et de rembourser aux actionnaires la valeur nette d'inventaire de leurs actions (en prenant en compte les prix de réalisation réels des investissements et les dépenses de réalisation) calculées le Jour d'Évaluation auquel une telle décision doit prendre effet. Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales et les résolutions pourront être prises par le vote affirmatif de la majorité simple des actions présentes ou représentées à de telles assemblées.

L'apport des avoirs et engagements attribuables à un Compartiment à un autre organisme de placement collectif visé au paragraphe cinq du présent article ou à un compartiment au sein d'un tel autre organisme de placement collectif devra être approuvé par une décision des actionnaires de la ou des classe(s) d'actions émise(s) au titre du Compartiment concerné prise à la majorité des deux-tiers des actions présentes ou représentées à ladite assemblée, qui devra réunir au moins 50% des actions émises et en circulation. Au cas où cette fusion aurait lieu avec un organisme de placement collectif de droit luxembourgeois de type contractuel (fonds commun de placement) ou avec un organisme de placement collectif de droit étranger, les résolutions prises par l'assemblée ne lieront que les actionnaires qui ont voté en faveur de la fusion.

**Art. 26. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 27. Distributions.** Dans les limites légales et suivant proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires de la (des) classe(s) d'actions émise(s) relatives à un Compartiment déterminera l'affectation des résultats de ce Compartiment et pourra périodiquement déclarer ou autoriser le conseil d'administration à déclarer des distributions.

Pour chaque classe d'actions ayant droit à des distributions, le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires, en respectant les conditions prévues par la loi.

Le paiement de toutes distributions se fera pour les propriétaires d'actions nominatives à l'adresse de ces actionnaires portée au registre des actions nominatives.

Les distributions pourront être payées en toute devise choisie par le conseil d'administration et en temps et lieu qu'il appréciera.

Le conseil d'administration pourra décider de distribuer des dividendes d'actions au lieu de dividendes en espèces en respectant les modalités et les conditions déterminées par le conseil.

Toute distribution déclarée qui n'aura pas été réclamée par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamée et reviendra au Compartiment correspondant à la (aux) classe(s) d'actions concernée(s).

Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

## Titre V. Dispositions finales

**Art. 28. Dépositaire.** Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative à la surveillance du secteur financier (le "dépositaire").

Le dépositaire aura les pouvoirs et charges prévus par la loi de 2007.

Si le dépositaire désire se retirer, le conseil d'administration s'efforcera de trouver un remplaçant endéans 6 mois à partir de la date à laquelle la démission devient effective. Le conseil d'administration peut dénoncer le contrat de dépôt mais ne pourra révoquer le dépositaire que si un remplaçant a été trouvé.

**Art. 29. Dissolution de la Société.** La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'Article 31 ci-dessous.

Lorsque le capital social est devenu inférieur aux deux tiers du capital minimum tel que prévu à l'Article 5 des présents Statuts, la question de la dissolution de la Société doit de même être soumise à l'assemblée générale par le conseil d'administration. L'assemblée générale délibère sans quorum de présence et décide à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées à l'assemblée de la question de la dissolution.

La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise à l'assemblée générale lorsque le capital social est devenu inférieur au quart du capital minimum fixé à l'Article 5 des présents Statuts; dans ce cas, l'assemblée générale délibère sans quorum de présence et la dissolution peut être prononcée par les actionnaires possédant un quart des votes des actions représentées à l'assemblée.

La convocation doit se faire de telle sorte que l'assemblée soit tenue endéans quarante jours à compter de la constatation que les actifs nets de la Société sont devenus inférieurs aux deux tiers respectivement au quart du capital minimum.

**Art. 30. Liquidation.** La liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Dans le cas où la Société est dissoute, la liquidation sera effectuée conformément à la loi de 2007, qui précise les mesures à prendre afin que les actionnaires soient en mesure de participer aux distributions résultant de cette liquidation. La loi prévoit dans ce contexte que les montants qui n'ont pas pu être distribués aux actionnaires afin de finaliser la liquidation seront déposés à la Caisse de Consignation à Luxembourg. Les montants qui n'ont pas été réclamés dans le délai déterminé se prescrivent conformément aux lois luxembourgeoises. Les revenus nets provenant de la liquidation de chaque compartiment seront distribués aux actionnaires du compartiment en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans ce compartiment.

**Art. 31. Modifications des statuts.** Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915. A toutes fins utiles, ces conditions de quorum et de majorité sont les suivantes: cinquante pour cent des actions émises doivent être présents ou représentés à l'assemblée générale et une majorité qualifiée des deux tiers des actionnaires présents ou représentés est requise afin d'adopter une résolution. Dans l'hypothèse où le quorum ne serait pas atteint, l'assemblée générale devra être prorogée et re-convoquée. Il n'y a pas de condition de quorum pour cette deuxième assemblée, sachant que la condition relative à la majorité est inchangée.

**Art. 32. Déclaration.** Les mots de genre masculin incluent également le genre féminin, les mots "personnes" ou "actionnaires" incluent également les sociétés, associations et tout autre groupe de personnes constitué ou non sous forme de société ou d'association.

**Art. 33. Loi Applicable.** Tous points non spécifiés dans les présents Statuts sont soumis aux dispositions de la loi du 10 août 1915 ainsi qu'à la loi de 2007, telles que ces lois ont été ou seront modifiées par la suite.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social débutera au jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se réunira le 31 mai 2011.

### *Souscription et Paiement*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente et une (31) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique "4Keys Capital Management S.à R.L.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qu'il constate expressément.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions requises par l'article 26 tel que modifié de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été remplies.



*Assemblée Générale*

La partie comparante mentionnée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit et étant valablement convoqué, a immédiatement tenue une assemblée générale qui a pris les décisions suivantes:

I. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui délibèrera sur les comptes clos au 31 décembre 2010:

1) Monsieur Christophe BRÜNING, managing partner, né à Wiesbaden (Allemagne), le 4 mai 1967, demeurant à CA 92660 Newport Beach, 5 Crooked Stick Drive (Etats-Unis d'Amérique);

2) Monsieur Daniel KRANZ, gérant de société, né à Trèves (Allemagne), le 10 mars 1972, demeurant à D-54290 Trier, Kutzbachstrasse 19 (Allemagne);

3) Monsieur Dominik GIES, gérant de succursale, né à Essen (Allemagne), le 28 octobre, demeurant à D-60599 Frankfurt am Main, Hühnerweg 16 (Allemagne);

4) Monsieur Tobias THEIS, gérant de société, né à Trèves (Allemagne), le 29 juin 1979, demeurant à D-54295 Trier Bernhardstrasse 7 (Allemagne).

Suite à la faculté offerte par l'article 15 des statuts, l'assemblée nomme Monsieur Christoph BRÜNING comme président du conseil d'administration.

II. La société à responsabilité limitée "AUDIT & COMPLIANCE", établie et ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 115834, est désignée réviseur pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui délibèrera sur les comptes clos au 31 décembre 2010.

III. Le siège social de la Société est établi au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à trois mille cent euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise, à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOERES - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 avril 2010. Relation GRE/2010/1159. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 15 avril 2010.

Référence de publication: 2010051155/1367.

(100052288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

**A la Bouquinerie du Centre, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 40, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 89.916.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010050706/10.

(100052583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

**Dengold Overseas Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 76.796.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DENGOLD OVERSEAS HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010050707/12.

(100052463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

---

**Dengold Overseas Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 76.796.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DENGOLD OVERSEAS HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010050708/12.

(100052462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

---

**Dropal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.407.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DROPAL S.A.

A. RENARD / M. LIMPENS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010050709/12.

(100052461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

---

**Vetedy s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 39, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.379.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 14.04.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2010050713/15.

(100052496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

---

**Britafin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 32.162.

—  
Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRITAFIN S.A.  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010050710/12.

(100052460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

---

**Lireto Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, roue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.464.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIRETO INVEST S.A.  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010050711/12.

(100052459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

---

**Starship Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 106.199.

---

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.04.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010050712/10.

(100052498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

---

**Angelus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.971.

---

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2010.

Angelus Investments S.à r.l.  
Représentée par Mr Matthijs BOGERS  
Gérant

Référence de publication: 2010050727/13.

(100052531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

---

**La Parqueterie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 39, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 39.232.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 14.04.2010.

Fiduciaire S.à r.l.  
CabexcO  
Centre Helfent  
1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange  
Signature

Référence de publication: 2010050714/15.

(100052495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

---

**Vetedy Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 39, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 73.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 14.04.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2010050715/15.

(100052494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

**Nouvel Abattoir d'Esch-sur-Alzette, Société Coopérative.**

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Jos Kieffer.  
R.C.S. Luxembourg B 50.394.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010050716/10.

(100052493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

**Aerium Septem Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 152.409.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of April.

Before us Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AERIUM SEPTEM PROPERTIES S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions), under Luxembourg Law, having its registered office at 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, RCS Luxembourg B 147.395, here represented by SEPTEM MANAGEMENT Sàrl, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under Luxembourg Law, having its registered office at 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Companies' Register under no B147 109, itself represented by Mr Ely Michel Ruimy, managing director, with professional address in London SW1X7RZ, 25 Knightsbridge, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct

or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further, in particular in relation to real estate properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of AERIUM SEPTEM PARTICIPATIONS S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### **C. Management**

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the sole signature of any manager or by the signature of any agent(s) to whom such signature authority has been delegated.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing,

by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 17.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 18.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's year commences on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 22.** Each year on the 31<sup>st</sup> of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.



## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

### *Subscription and Payment*

The five hundred (500) shares have been subscribed by AERIUM SEPTM PROPERTIES SCA., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2010.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

### *Resolutions of the sole partner*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
2. Is appointed manager of the Company for an indefinite period:

Mr Ely Michel Ruimy, managing director, born on December 31<sup>st</sup>, 1964 in Casablanca (Morocco) with professional address in 25 Knightsbridge, London SW1X 7RZ (United Kingdom).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mil dix, le douze avril.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AERIUM SEPTM PROPERTIES S.C.A., (société anonyme de droit luxembourgeois), avec siège social situé au 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, RCS Luxembourg B 147.395, ici représentée par SEPTM MANAGEMENT S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social situé au 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, RCS Luxembourg B 147.109, elle-même représentée par Monsieur Ely Michel Ruimy, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Londres SW1X7RZ, 25 Knightsbridge, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée ci-après, " la Société ", qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre

manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition, pour son propre compte, de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également, en relation avec les biens immobiliers, rendre des services administratifs, techniques, financiers, économiques et de management à d'autres sociétés ou entités qui sont contrôlées directement ou indirectement par la Société ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes actionnaires que ceux de la Société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes actionnaires que ceux de la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de AERIUM SEPTEM PARTICIPATIONS S. à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

### B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers et en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un gérant ou par la signature du ou des mandataire(s) à qui pareil pouvoir de signature aura été délégué.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

**Art. 17.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 21.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et Libération*

AERIUM SEPTEM PROPERTIES S.C.A., pré-mentionnée, a souscrit cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
2. Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Mr Ely Michel Ruimy, administrateur de sociétés, né le 31 décembre 1964 à Casablanca (Maroc) demeurant professionnellement au 25 Knightsbridge, London SW1X 7RZ (United Kingdom)

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ely Michel Ruimy, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 13 avril 2010. LAC / 2010 / 15835. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour expédition conforme -

Senningerberg, le 15 avril 2010.

Référence de publication: 2010051033/338.

(100052360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

#### **Trading and Shipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 106.793.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.04.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010050717/10.

(100052492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

**Trading and Shipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 106.793.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15.04.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010050718/10.

(100052489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

---

**Trading and Shipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 106.793.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15.04.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010050719/10.

(100052488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

---

**Bunge Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 82.832.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2010.

*Bunge Europe S.A.*

*Manacor (Luxembourg) S.A.*

*Mandataire*

*Signatures*

Référence de publication: 2010050720/15.

(100052471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

---

**Lemblux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 81.387.

L'an deux mille dix.

Le vingt-cinq mars.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LEMBLUX S.A., avec siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 81.387,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 942 du 31 octobre 2001.

La séance est ouverte à 14h30 sous la présidence de Monsieur Nabil BENABDELOUAHED, administrateur-délégué, demeurant à L-2231 Luxembourg, 27, rue Marcel Noppeney.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT (100) ACTIONS d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-) chacune, représentant l'intégralité du capital

social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts à L-4170 Esch/Alzette, 26-28, Boulevard J. F. Kennedy-Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts à L-4170 Esch/Alzette, 26-28, Boulevard J. F. Kennedy.

Suite à cette décision, le deuxième alinéa de l'article premier (1<sup>er</sup>) des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. 2<sup>ème</sup> alinéa.** Le siège social de la société est établi à Esch/Alzette.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Benabdelouhed, Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 mars 2010. Relation: EAC/2010/3716. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010050491/48.

(100052038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

**cominvest S.A., cominvest Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 28.610.

Die Gesellschaft teilt folgende personelle Veränderungen in Bezug auf die Besetzung des Verwaltungsrates mit:  
Herr Dr. Sebastian Klein hat sein Mandat als Mitglied und stellvertretender Vorsitzender des Verwaltungsrates mit Wirkung zum 31. März 2010 niedergelegt.

Eine Ersatzwahl für Herrn Dr. Klein in den Verwaltungsrat der cominvest S.A. ist nicht vorgesehen.

Durch einen schriftlich gefassten Beschluss hat der Verwaltungsrat beschlossen, dass Herr Wolfgang Pütz ab dem 1. April 2010 den stellvertretenden Vorsitz dieses Gremiums übernimmt.

Der Verwaltungsrat der cominvest Asset Management S.A. setzt sich demnach aktuell wie folgt zusammen:

Herr Dr. Thomas Wiesemann (Vorsitzender)

Herr Wolfgang Pütz (stellv. Vorsitzender)

Herr Michael Hartmann

Geschäftsadresse der Herren Dr. Wiesemann, Pütz und Hartmann:

Mainzerlandstr. 11-13

D-60329 Frankfurt am Main

Die Amtszeit der oben genannten Verwaltungsratsmitglieder endet jeweils mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung am 14. April 2010.

Erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. April 2010.

*Für die Richtigkeit*

Jean-Christoph Arntz / Dr. Thomas Goergen

*Geschäftsführer / Geschäftsführer*

Référence de publication: 2010050424/27.

(100052178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.